



PERIODIQUE BIMENSUEL - BUREAU DE DÉPÔT BRUXELLES - ÉDITEUR RESPONSABLE: CHRISTINE KULAKOWSKI - AVENUE DE STALINGRAD 24 - 1000 BRUXELLES

# Migrants adoptés

Les adoptions internationales : un pari interculturel ?

© Laurent Médart



## Dossier

- 24 Social**  
Le secteur non marchand au cœur du changement  
Pierre Artois
- 26 Enquête**  
Du racisme chez les antiracistes ?  
Entretien avec Mireille-Tsheusi Robert
- 28 Bon tuyau**  
« Nous avons des questions à vos réponses » !
- 29 Incontournable**  
coupecircuit.be
- 30 Du neuf dans nos rayons**  
Cathy Harris

- Migrants adoptés  
Annie Amoureux **3**
- Adoption internationale :  
une histoire interculturelle ?  
Chris Paulis **4**
- Les mutations de l'adoption internationale  
Nathalie Caprioli **8**
- Comment on bricole  
pour combler un vide de cinq ans  
Nathalie Caprioli **11**
- Plasticité, souplesse  
Entretien avec Jacqueline Spitz **14**
- Une vie coupée en deux ?  
Cécile Delannoy **16**
- Une consultation  
psycho médicale adaptée  
Pascaline Adamantidis **20**
- Le métissage de l'identité  
des enfants adoptés  
A. Harf, M. El Hussein, S. Skandrani **22**

## Prochaines parutions

### *MICmag*

Encarté dans *L'Avenir* le 22 juin 2017 : Le dernier voyage ou les rituels funéraires dans les diasporas.

### *Agenda interculturel*

Octobre 2017 : Bruxelles : Terre d'accueil ?  
En partenariat avec le Musée juif de Belgique

**En couverture :** Photo de famille ! Noé est arrivé de Colombie le 17 avril dernier.  
Ses parents, Bénédicte et Laurent Médart, ont suivi une procédure de 7 ans pour pouvoir l'adopter.  
© Pascaline Adamantidis

## Migrants adoptés

Responsable de rédaction  
Nathalie Caprioli

Journaliste  
Pascaline Adamantidis

CBAI : Massimo Bortolini, Cathy Harris,  
Pascal Peerboom, Patrick Six, Vanessa Vindreau.

Comité scientifique: Ali Aouattah, Loubna Ben  
Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen,  
Kolë Gjelošhaj, Younous Lamghari, Silvia Lucchini,  
Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli,  
Nouria Ouali, Andrea Rea, Hedi Saidi.

Mise en page : Pina Manzella

Impression : GS Graphics sprl

Éditrice responsable : Christine Kulakowski

Avec l'aide de la Commission communautaire  
française, du Service d'éducation permanente,  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



L'Agenda interculturel est édité par le  
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl  
Avenue de Stalingrad, 24 • 1000 Bruxelles  
tél. 02/289 70 50 • fax 02/512 17 96  
ai@cbaib.be - www.cbaib.be

Le CBAI est ouvert  
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30

L'Agenda interculturel est membre de l'ARSC  
Association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres,  
intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus  
souvent rédigés par la rédaction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre  
1992 relative à la protection de la vie privée à  
l'égard des traitements de données à caractère  
personnel, nous informons nos lecteurs que le CBAI  
gère un fichier comportant les noms, prénoms,  
adresses et éventuellement les professions des  
destinataires de l'Agenda interculturel. Ce fichier a  
pour but de répertorier les personnes susceptibles  
d'être intéressées par les activités du CBAI et de les  
en avvertir. Vous pouvez accéder aux données vous  
concernant et, le cas échéant, les rectifier ou  
demander leur suppression en vous adressant au  
Centre. Ce fichier pourrait éventuellement être  
communiqué à d'autres personnes ou associations  
poursuivant un objectif compatible avec celui du  
Centre.

Il est devenu très long le chemin de ces parents candidats, beaucoup plus long  
qu'il y a 30 ans, quand les adoptions étaient surtout affaire de solidarité, de charité  
même. Aujourd'hui, c'est une histoire principalement de désir... et de négociation  
internationale dans un rapport de force dominant/dominé.

Quand un couple informe sa famille, ses amis, qu'il ne peut pas avoir d'enfant,  
les deux réponses spontanées, passée la compassion, sont :

- Essayez la fécondation artificielle ou la gestation pour autrui !
- Adoptez !

Dans d'autres cultures, la réponse peut être : *Trouve-toi une seconde femme !* A  
tout problème, une solution...

Pour l'adoption internationale, ce « *Adoptez !* » renvoie à des défis à relever sans se  
cacher la face : être du côté des dominants dans le rapport de force, se confronter  
à des visions très normées de la « parentalité » et du « bien de l'enfant », et ...  
patienter.

Petits étrangers *désirés, accueillis*, à l'histoire particulière, les enfants adoptés à  
l'international n'en sont pas moins porteurs d'une origine « visible », exposée aux  
préjugés et aux discriminations, au même titre que les autres.

Dans ce délicat exercice qu'est leur construction identitaire, entre ce qu'ils  
ressentent être, et ce que les autres disent qu'ils sont, savoir répondre à la question  
« d'où viens-tu ? » est une clé de voute. C'est le sentiment de permanence,  
d'attachement à ses origines qui permet de faire l'équilibre. De la négation des  
origines (le petit Ahmed rebaptisé Alain) à leur hyper renforcement (la petite  
Fatoumata habillée en boubou chamarré, car c'est bien connu : tous les Africains  
aiment les couleurs !), les maladresses sont nombreuses, et pas seulement de la  
part des parents adoptifs pourtant plein d'amour et de bonnes intentions.

Alors, comment prévenir ces maladresses et construire une vie ensemble ? Peut-  
être en commençant par prendre conscience de nos projections d'adultes qui  
jonchent (voire encombrant) le chemin exploré par les enfants adoptés. ■

**Annie Amoureux**

# Adoption internationale Une histoire interculturelle ?

Chris Paulis

L'adoption internationale s'accompagne d'un grand questionnement sur l'interculturalité. A tort ou à raison? En réalité, l'interculturalité est peu présente dans l'adoption. Elle n'existe qu'à travers les représentations qu'on se fait de l'enfant.

**A**dopter un enfant c'est donner des parents à un enfant, c'est faire se rencontrer deux situations de demande, de désir, de manque : d'un côté un enfant qui, par le fait d'être un enfant, devrait avoir des parents au minimum pour s'occuper de lui, le faire grandir et l'amener à être lui-même un jour un adulte autonome, de l'autre des parents qui voudraient pouvoir l'être en réalité. C'est créer un lien avec un enfant qui vient d'une autre culture parce que d'une autre famille, d'un autre milieu, d'un autre pays. C'est le reconnaître comme son enfant en l'accueillant « tout fait » déjà, avec des traits et une couleur qui peuvent être très éloignés de ceux de ses parents ; c'est le prendre comme descendant, celui à qui on va tout donner, son temps, ses valeurs, ses espoirs, son amour. C'est celui qui va permettre qu'on devienne parent, qu'on en acquiert la responsabilité, le statut, le titre, le rôle familial, social, affectif. Adopter un enfant c'est faire sien un enfant conçu par une ou des autres personnes comme l'enfant biologique qu'on aurait pu faire, sans différence socio-affective, c'est l'imposer aux autres comme son enfant, le défendre, le protéger. voire le plonger dans une fratrie – d'enfants biologiques et/ou adoptés – ou lui donner ensuite des frères et sœurs biologiques et/ou adoptés.

## ↳ Identité biologique

L'enfant que l'on fait nous ressemble, dit-on. Les personnes qui se penchent sur le berceau se disputent le jeu des ressemblances familiales hétérosexuelles officielles « *il tient de sa mère* », « *c'est le portrait de son père* », ou du grand-père, de la tante, du grand-oncle – et cela quelles que soient les origines génétiques du bébé. L'enfant qu'on adopte, lui, nous ressemblera. Plus tard. Parce qu'il aura pris l'amour, les habitudes, les tics, les manières d'être, de dire, de faire de ses parents, non géniteurs certes mais éducateurs, modèles, inspiration, autorité, façonneurs, caresseurs, dirigeants. Vêtements, coiffure, langage, expressions, postures, ... Comme tout enfant, l'enfant adopté les reçoit et les copie sur ses parents. Quelle que soit son origine culturelle. Et plus il est adopté petit, plus vite il arrive dans les bras de ses parents, plus rapidement, aisément et facilement il devient le même que ses parents, élément familial représentant de sa famille, porteur de ses espoirs, de ses obligations, de ses attentes, de ses valeurs, comme tout autre enfant.

## Visiblement différent

Toutefois, l'adoption interculturelle peut mettre en évidence des différences physiques, l'enfant et les parents n'étant pas de la même ethnie. Les parents ont un enfant visiblement « *différent* » de celui qu'ils auraient fait, du moins pour les enfants non mélangés (d'apparence), les ethnies contrastées sont visibles et non dissimulables au regard des autres, grands-parents, famille élargie, voisins, enseignants... Alors qu'un enfant métissé (selon le

métissage) peut facilement être reconnu par des étrangers à la famille et aux initiés comme l'enfant biologique de l'un des partenaires. Les couples et aventures mixtes sont courants aujourd'hui dans les sociétés nord-occidentales. Ce qui trouble nombre de personnes curieuses de l'intimité d'autrui ou émerveillées par les visages des petits colorés. Un père adoptif d'un petit métis noir/blanc venu de Haïti m'a expliqué qu'un de ses copains lui avait reproché de ne pas lui avoir dit que sa femme avait eu auparavant un enfant avec un Africain ; alors qu'une de mes amies qui faisait ses courses portant son fils (biologique) métis sur la hanche s'était fait interpellé par un couple qui voulait savoir où elle avait adopté ce merveilleux petit garçon.

Regard extérieur répondant à ses références personnelles. La visibilité des différences biologiques parents/enfants agite les diverses représentations de l'Autre, ramené d'abord à l'étranger, même dans la représentation d'une sphère familiale. Cette visibilité s'inscrit dans la généalogie des familles parentales, interpellant ainsi la famille élargie, et plus directement les grands-parents qui voient des traits étrangers inattendus et imprévus marquer de manière irréversible leur lignée.

L'adoption met en évidence la rupture dans la structuration biologique normative et révèle la faiblesse des capacités reproductrices du groupe familial; tout en comblant une faille sociale, l'enfant adopté rompt l'unité familiale biologique. Des grands-parents m'ont dit qu'ils avaient eu beaucoup de mal à accepter l'arrivée d'un petit Africain dans leur généalogie : « *Du noir ! tout mais pas ça* », d'autres : « *Tant qu'il n'était pas là, j'ai pensé que ma fille insultait mon père en nous amenant un petit-fils noir, puis dès que je l'ai vu et que je l'ai eu dans mes bras, j'ai regretté tout ce que j'avais pensé avant : il est magnifique, c'est mon petit-fils et personne n'a intérêt à le mettre en doute* ».

## ↳ Identité familiale

L'enfant issu de l'adoption internationale provient d'un autre système culturel dans lequel il a baigné plus ou moins longtemps selon l'âge de son adoption. Or, si on ne peut déculturer un individu, les parents adoptifs ont toutefois la responsabilité sociale – et le devoir – de familialiser l'enfant dans sa nouvelle culture de telle sorte qu'il devienne un représentant de cette nouvelle culture.

Lors de la rencontre des deux cultures, celle d'origine et l'adoptive, qui se superposent momentanément, espace d'interculture plus ou moins long, l'une ne remplace pas la première, ne la soumet pas. Mais par l'adoption, la culture du pays de la famille adoptive prend le relais de la culture d'origine, c'est-à-dire de la culture qui a marqué, le plus et le plus longtemps, l'enfant adopté dans son pays d'origine.

Cette continuité n'est pas le produit de la domination, de la colonisation ou de l'immigration. Il ne s'agit pas d'accueillir un enfant étranger pour les vacances, ni un enfant en placement à court ou à long terme qui devrait retrouver un jour la vie avec ses parents d'origine. La particularité de l'adoption est de mettre en relation, en apparemment et en parentalité des enfants et des parents, sans raison politique, sans tribut de guerre, sans prosélytisme ou missionnariat, juste pour former une famille avec des éléments disparates qui vont s'homogénéiser dans une structure familiale noyée parmi les autres familles de structurations diverses et multiples. Il est donc primordial et obligatoire (notion de devoir parental) que les parents élèvent leur enfant dans leur propre culture (qui est la seule qu'ils ont la capacité de donner, contrairement à un discours qui prétend vouloir préserver la culture d'origine de l'enfant adopté, comme si la culture n'était qu'une accumulation d'éléments facilement déchiffrables, clichés, stéréotypés saisissables de l'extérieur par n'importe qui. Hubris d'autant plus déplacée que l'enfant adopté n'appartient plus à sa culture d'origine mais doit s'acculturer à la culture de ses parents). La culture parentale, et uniquement elle, va et doit construire l'enfant qui est le leur.

### Enculturé, acculturé

La rencontre entre les divers « partenaires » que sont le ou les adultes futurs parents et l'enfant entraîne la familialisation interculturelle. L'enfant a été culturé, même un peu, dans son pays d'origine, il arrive avec un bagage qui correspond ou non à son pays d'origine, mais surtout au parcours qu'il a suivi avant de partir en adoption. Sa culture peut provenir d'une source différente de celle du pays d'accueil. L'enfant peut avoir vécu un certain temps avec sa mère biologique, avec ses parents biologiques, avec

un des membres de sa famille biologique, puis avoir été abandonné et confié directement à sa famille adoptive, il aura été enculturé (première acculturation) dans la culture de la parenté biologique (enfant confié à l'adoption par une mère biologique vivant dans les favellas), et du pays d'accueil (le Brésil), qui s'occupera de son adoption. Mais l'enfant peut avoir été abandonné dans un système culturel qui, lui-même, est déjà différent de sa culture originelle ou de celle de sa génitrice (une mère biologique turque qui vient abandonner son bébé dans un orphelinat roumain). Selon son âge, il a donc déjà subi une adaptation obligatoire. Ou encore, l'enfant est recueilli et placé dans un système à l'intérieur de son pays d'origine, qui est d'une autre culture que celle de ce pays d'origine (un enfant déposé par une mère biologique indienne dans un orphelinat tenu et dirigé par des sœurs catholiques françaises), il a été acculturé à un système culturel différent de celui de ses parents biologiques et du pays d'origine.

Mais la plupart du temps les parents adoptants l'ignorent ou n'ont pas conscience de ce que cela représente. Aussi les enfants de l'adoption internationale donc interculturelle sont-ils associés systématiquement à la culture et aux représentations que les adoptants ont de la culture du pays d'origine (dans les exemples cités, l'enfant du Brésil est associé au carnaval, à Rio, au football, à la capoeira...; l'enfant turc est associé à Ceausescu, au roumain, à la pauvreté de la rue...; l'enfant indien est associé aux épices, au riz curry, aux vaches sacrées, au repos sur des nattes...). Or, si le premier enfant appartient effectivement à cette culture brésilienne (réduite par la majorité des personnes aux images les plus publiques), l'enfant adopté en Roumanie est passé du turc au roumain et l'enfant indien de l'hindi au français, par exemple, sans compter tout ce qu'il y a en plus de la langue.

### Le poids des clichés exotiques

J'ai rencontré des parents qui ont refusé que leur fils fasse du judo, d'autres du solfège, d'autres encore du violon. Persuadés



que le foot est inné chez les garçons brésiliens, ils les ont inscrits dans un club de foot (l'un étant nul et désintéressé par ce sport était régulièrement puni). Des parents avaient placé des représentations de Bouddha et brûlaient de l'encens dans la chambre de leur fils qui avait été abandonné à l'âge d'un mois sur les marches d'un orphelinat tenu par des sœurs catholiques françaises dont la congrégation (et ainsi toute l'institution) vivait « à la française » et suivait le rite catholique. Les enfants adoptés sont acculturés à la culture de leurs parents par l'éducation, la construction sexuée, l'apprentissage, le modèle. Cette acculturation est renforcée par la famille élargie qui appartient très majoritairement à cette même culture et en est en quelque sorte la garante. Ainsi les échanges familiaux sont ils tous porteurs des éléments culturels que l'enfant doit saisir pour devenir un bon représentant culturel et familial, preuve que l'adoption « a bien pris ». Même si un certain discours parle d'incompatibilité culturelle, terme totalement dépourvu de sens, ou qu'un autre discours regrette la belgicisation d'un enfant au nom du charme exotique si mignon que certains aimeraient le voir maintenu chez leur l'enfant. L'étrangénité et l'exotisme apparaissent parfois comme suppléments positifs dans la filiation.

L'interculturalité est peu présente dans l'adoption. Elle existe dans l'espace privé, dans les représentations que les parents, les professionnels, l'entourage, les sources d'information ont des autres, les étrangers, et de leur culture, et qui se nourrissent de nombreuses croyances avant l'arrivée de l'enfant et pendant l'attente, ensuite au moment de la rencontre parents/enfants. Et si l'enfant est un bébé, l'interculturalité n'existe réellement que dans la représentation que les parents adoptants ont de l'origine de l'enfant. Une fois que l'enfant est dans les bras de ses parents adoptifs, il devient un nouvel élément de cette famille adoptive et l'interculturalité n'existe plus que dans le regard porté par des individus de l'espace public sur l'ethnicité biologique de l'enfant. Ce qui est très restreint puisque l'étrangénité interculturelle est alors limitée à la visibilité de la différence. Un enfant issu d'une ethnie noire africaine est lu comme représentant interculturel adopté s'il est dans les bras de personnes blanches caucasiennes lues comme ses parents. Alors qu'un enfant adopté d'un pays culturellement différent comme la Pologne ou la Russie est vu comme l'enfant biologique de ces mêmes parents vu l'absence de différences biologiques visibles.

Non seulement plus un enfant est adopté petit, moins il est concerné par l'interculturalité mais encore aussitôt qu'un enfant arrive dans sa famille adoptive, l'interculturalité cesse. Contrairement à l'immigration qui « cultive » la différence, la culture de l'enfant adopté laisse la continuité à la culture de la famille adoptive et du pays d'accueil. Les personnes immigrées quittent leur pays d'origine avec un bagage culturel qu'elles essayent de conserver – tout en devant s'acculturer au pays d'accueil – par de multiples vecteurs, pratiques quotidiennes, vêtements, cuisine, musique, traditions, langue, échanges immédiats par téléphone ou internet avec la famille et les amis restés « au pays », médias du pays d'origine, séjours dans la famille, vacances dans le pays d'origine, transmission aux enfants, voire espérance d'un retour qui met en évidence la

notion d'étranger. Tout cela entretient l'interculturalité. Auquel s'ajoute l'aspect physique. A moins d'une assimilation volontaire ou forcée, d'une naturalisation complète ou d'un rejet voulu de cette culture d'origine, les immigrés vivent une interculturalité plus ou moins visible, plus ou moins homogène, plus ou moins acceptée par le pays d'accueil. Alors que l'enfant adopté, lui, arrive porteur faible d'une culture d'origine, et que le but est qu'il perde cette culture d'origine par le principe même de l'adoption et rentre dans une acculturation familiale et sociale qui en fait un représentant de sa nouvelle culture sociofamiliale par le biais de cette filiation interculturelle.

## ➤ Identité sociale

L'enfant biologique appartient à ses parents, c'est plus tard qu'il est pris en charge par la société (crèche, école maternelle, enseignement fondamental, clubs de sport, conservatoire, académie, mouvement de jeunesse, ...). L'enfant adopté est d'abord pris en charge par la société (administrations, ministères, justice, services sociaux, orphelinats, maternités, placements), ensuite il appartient à ses parents adoptifs, après une sélection et une désignation officielles par des autorités diverses qui s'occupent de faire l'apparement, avec et selon leurs propres représentations de la famille idéale, des cultures et des interculturalités en jeu, de l'adoption.

L'histoire de vie de l'enfant biologique lui est transmise par ses parents biologiques, ses grands-parents, la famille élargie, les voisins, les amis de ses parents... Son histoire grandit avec lui, et même s'il ne garde pas de souvenir de sa prime enfance, les autres peuvent la lui raconter, photos et films à l'appui. L'enfant adopté, une fois adopté, grandit à partir de cet instant avec une histoire construite par ses parents, ses grands-parents, sa famille élargie, les voisins, les amis de ses parents... L'histoire de sa famille lui est transmise de la même manière qu'elle l'est pour un enfant biologique, mais son histoire à lui n'est connue qu'à partir du moment où il est recueilli dans un système officiel qui a pu faire un dossier à son sujet. La connaissance de ce qui s'est passé auparavant dépend de la façon dont il a été abandonné ou donné en adoption, ou des personnes qui l'ont abandonné ou donné en adoption, qu'il s'agisse de son histoire personnelle ou de celle de ses parents d'origine. Et l'histoire de son pays est celle du pays de ses parents adoptifs, même si elle a commencé dans un autre.

Un enfant adopté (sauf s'il a été adopté grand) a la même connaissance de son pays d'origine qu'un autre enfant, c'est-à-dire ce qu'il pourrait avoir appris par curiosité, plaisir ou obligation. Ni l'histoire d'un pays, ni la culture ne sont inscrites dans les gènes. Pourtant nombre de personnes raccrochent la culture aux gènes, l'appartenance à un pays à l'aspect ethnique, le droit d'être quelque part à l'apparence. Ainsi c'est dans l'espace public que la notion d'interculturalité poursuit l'enfant adopté ethniquement différent de sa famille, et cela durant toute sa vie.

### « C'est quoi ton vrai pays ? »

La socialisation passe par la visibilité et l'apparence, appuyée avant tout sur le physique, l'anatomie, les traits du visage, la couleur de la peau, le paraître, démontrant ainsi à ceux qui

## La négociation identitaire chez les adolescents adoptés à l'international et appartenant à une minorité visible en lien avec les expériences de discrimination perçues, thèse de Mylène Boivin, Montréal, Université du Québec, 2015, 174 p.



font ou voient la différence que la personne en face d'elle est un étranger. Si les parents adoptifs et l'enfant adopté oublient rapidement qu'ils sont différents, si les enfants réfléchissent avec les référents de leurs parents, les autres extérieurs croisent l'enfant qui grandit comme un Africain, un Noir voire un nègre, ou un Asiatique, un Chinois, un Jaune, voire un bridé, un Latino, un Indien, un Thaï, un ...Autre : quelqu'un qui n'est pas comme eux, qui est donc d'autre part, avec les mêmes questions posées à ceux qui diffèrent ethniquement du pays d'accueil (comme les immigrés). Les « *T'es quoi toi ?* », « *Ils font quoi tes parents ?* », « *Tu habites où ?* » posés communément par les enfants, deviennent des « *Tu viens d'où ?* », « *Belgique ? Oui mais ton vrai pays ? Tu fais exprès de ne pas comprendre* », ou « *Et toi, tu es quoi ? Belge. Non allez, sans rire, tu es quoi ?* »...

Ces interrogations deviennent peu à peu des interpellations, voire des exigences, immixtion dans la vie privée de l'autre. Souvent décontextuées et simple curiosité, elles peuvent être irrespectueuses parce que niant la vérité et la réalité, renvoyant l'enfant et l'adulte à un statut d'étranger, d'immigré, voire de toléré. « *Tu as quand même de la chance qu'on te veuille bien ici quand on voit ce qui se passe dans ton pays !* », ou « *Tu as vu hier à la TV le coup d'Etat chez toi ?* », ou encore « *Pourquoi tu ne vas pas t'installer comme médecin chez toi au lieu de chercher du travail ici, les gens en ont besoin ?* », ou adressé à une jeune fille aux traits négroïdes « *Pourtant chez toi au Brésil les filles sont belles, non ?* ». Auxquelles on peut ajouter des comportements de suspicion (vigile suivant une jeune fille d'origine africaine), de méfiance (vis-à-vis d'un jeune garçon d'apparence maghrébine dans un grand magasin de dvds), de rejet comme celui d'une enfant d'origine tzigane, d'enthousiasme (« *Les enfants Thaïs sont si gentils !* »), d'exotisme (« *Les bébés chinois sont si mignons !* ») ou des comportements erronés et injustifiables d'adultes telle l'institutrice qui a mis 0/10 à une petite fille adoptée qu'elle sait d'origine éthiopienne parce que l'enfant a apporté une tarte au riz pour le devoir « *Apportez un plat de votre pays* ». Situations de la vie quotidienne qui reflètent tout simplement la manière dont certaines personnes appréhendent l'Autre.

L'enfant adopté est ainsi ethnicisé et stigmatisé selon cet aspect physique, il est interculturelisé alors qu'il n'est pas un Autre, réduit soudain à ses traits physiques, alors qu'il est représentant légitime de ce pays dans lequel il vit. C'est très souvent le regard des autres qui est brandi comme preuve de l'impossibilité de la diversité. Pas la réussite et le bien-être de ceux qui la vivent.

Cette thèse a pour objectif de documenter les processus en jeu dans la négociation identitaire des adolescents adoptés à l'international. Elle vise à approfondir la façon dont ils intègrent au sein de leur identité leur appartenance simultanée à deux héritages culturels et la façon dont les expériences de discrimination perçues et la socialisation culturelle reçue interviennent dans ce processus.

Elle est composée en trois parties. La première est une recension critique des écrits empiriques quant aux notions d'identité chez les enfants membres de minorités visibles adoptés par des parents blancs. Cette partie vise à articuler l'état des connaissances actuelles concernant le lien entre le développement de l'identité ethnique d'origine et l'ajustement psychologique des adoptés interracialisés ainsi que la contribution relative des pratiques de resocialisation culturelle dans ce processus.

La deuxième partie consiste en des entrevues réalisées auprès de 13 adolescents adoptés de pays d'Asie. Les résultats révèlent que la stratégie identitaire privilégiée est l'assimilation, solution qui semble être la plus économique au niveau psychique.

La dernière partie révèle la façon dont l'exposition répétée à des expériences de discrimination contraint certains à un entre-deux culturel. Une troisième identité est alors privilégiée où le reflet négatif est intériorisé puis transformé psychiquement pour devenir source de valorisation.

Les conclusions suggèrent que la composante centrale au bon ajustement des adoptés internationaux renvoie au développement d'une identité forte et claire, peu importe que la principale appartenance soit dirigée vers le pays d'accueil, le pays d'origine ou un composite des deux. Il s'agit de trouver un équilibre dans la capacité de reconnaître la différence qui distingue les adoptés internationaux en mettant l'accent sur les éléments qui les unissent à leur famille et à la culture dans laquelle ils grandissent et évoluent.

Les enfants sont construits, peu à peu, par leurs parents qui les forment, forgent leur caractère, leur donnent des armes pour vivre, et les aiment, même si cette option n'est pas reprise dans la loi, même s'il y a des disputes, des désaccords, des conflits générationnels. Adopter un enfant c'est avoir un enfant, c'est-à-dire des responsabilités, de l'amour, des éclats de rire, des sourires, des larmes, des colères. Dans toutes les cultures. La force c'est l'amour que les uns et les autres se donnent. Le respect. La confiance. Le projet. Le possible. Et quoique certains essayent de prétendre que faire se rencontrer des cultures est un risque inutile, une barrière ou un frein à une vie « normale », qu'on n'est pas là « pour sauver tout le monde », qu'adopter des enfants c'est les déraciner, les enfants adoptés plantent leurs racines là où leurs parents adoptifs les emmènent, et ils mènent des vies comme les enfants biologiques. Multiples, diverses et banales. ■

**Chris Paulis**  
Docteur en Anthropologie, ULg

# Les mutations de l'adoption internationale

Nathalie Caprioli

Adopter, c'est d'abord établir par jugement un lien de filiation entre des personnes qui n'ont pas de liens de sang entre eux. Aujourd'hui, le processus d'adoption (interne comme internationale) s'est institutionnalisé et vise avant tout la protection de l'enfant et de ses droits fondamentaux.

Les motivations de l'adoption ont évolué au rythme des époques et des cultures. Selon l'encyclopédie libre Wikipédia, les premières adoptions remontent à la Haute Antiquité (- 3250 à - 600). De l'Empire romain au 19<sup>e</sup> siècle, on adoptait surtout des adultes pour donner un héritier à la famille et préserver de la sorte le patrimoine. Après la Première Guerre mondiale, les adoptions d'orphelins sont nationales, et ce n'est qu'au début des années 1950 que le choix s'ouvre à l'international, actualité oblige notamment avec la Guerre de Corée. Entre les années 1950 et 1970, l'adoption était souvent présentée comme un geste solidaire. Aujourd'hui, elle est considérée comme une mesure de protection de l'enfant et un mode de filiation. Il est impossible de savoir à quand remontent les premières adoptions internationales en Belgique car elles n'ont été investies par les pouvoirs publics qu'à partir des années 1990. Avant cette date, il n'y avait quasi aucune balise juridique et de nombreuses associations se sont glissées dans ce vide juridique, souvent sur une base caritative, ne répondant qu'à la loi sur les asbl. Les parents adoptifs passaient alors par une procédure minimale. Mais depuis le décret de l'Aide à la jeunesse de 1991, ces associations doivent être agréées comme « intermédiaires à l'adoption », agréées et donc contrôlées. En Belgique francophone, seuls quatre organismes détiennent aujourd'hui un agrément (valable cinq ans et renouvelable) pour l'adoption internationale.

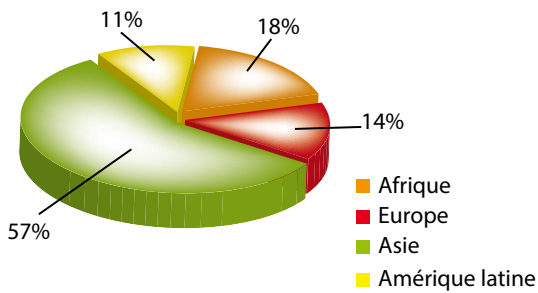
## Le tournant des années 1990

La convention de La Haye (CLH) de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a aussi permis de sortir du flou et de mieux encadrer la procédure. Elle considère notamment l'adoption internationale comme un dernier recours, lorsque aucune solution n'a pu être trouvée dans le pays d'origine. De plus, chaque Etat signataire est tenu de désigner une autorité centrale (ou plusieurs, comme c'est le cas dans notre pays communautarisé), qui se porte alors garante soit des informations relatives à l'enfant et à son adoptabilité (autorité centrale du pays d'origine), soit des informations relatives aux futurs parents adoptifs, à leurs aptitudes et à la fiabilité des intermédiaires (autorité centrale du pays d'accueil). C'est ainsi qu'est née dix ans plus tard, en Belgique francophone, l'Autorité centrale communautaire (ACC) c'est-à-dire la direction de l'adoption (interne et internationale) qui contrôle depuis lors quasi chaque étape des procédures d'adoption. Nous sommes en 2003, date de la loi qui modifie notre code civil et qui n'entrera en vigueur qu'en 2005.

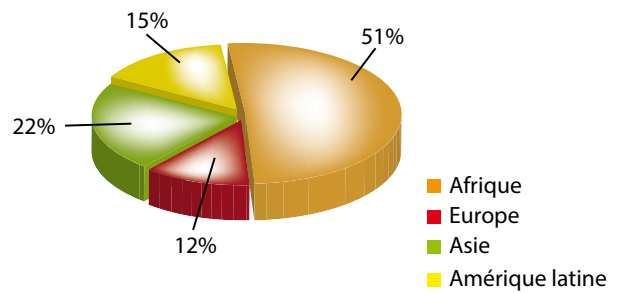
Mais alors, que s'est-il passé entre 1991 et 2005, c'est-à-dire entre le décret de l'Aide à la jeunesse et la traduction de la CLH en droit belge? «*La situation était double : soit les candidats adoptants passaient par un organisme agréé par la Communauté française (OAA), soit ils continuaient à suivre la filière libre. C'est ainsi que beaucoup d'enfants ont été adoptés en Haïti, un pays dont le Code civil présentait les mêmes carences que celui prévalant alors en Belgique et où l'on pouvait « tout » se permettre en matière d'adoption. Par contre, les Etats plus avancés dans la protection des enfants exigeaient des garanties et des attestations officielles sur l'aptitude des candidats à adopter, que seul le passage par un OAA permettait d'obtenir. Nous avons vécu cette période à deux vitesses pendant presque quinze ans. Puis, en 2005, nous sommes passés du « Moyen Age » à un dispositif qui peut être considéré comme l'un des plus structurés et contrôlés des pays d'accueil.*» C'est le directeur de l'ACC pour la Belgique francophone, Didier Dehou, qui parle. Pour illustrer son affirmation, il prend l'exemple de la préparation, la première étape par laquelle tous les candidats adoptants doivent passer. A la fois dans la CLH et dans le Code civil belge, cette préparation est énoncée en termes vagues<sup>1</sup>. Conséquence, en Belgique, chaque communauté a ainsi établi son propre programme selon ses propres modalités. Seul point commun pour tous les candidats du nord au sud du pays : cette étape est première et obligatoire, « *une singularité belge que l'on ne trouvera dans aucun autre pays d'accueil* », souligne Didier Dehou. Cette obligation permet d'identifier dès le départ toute personne qui souhaite se lancer dans le projet. Celles qui ne passent pas par cette porte d'entrée se placent *de facto* dans l'illégalité.



## Adoptions internationales en 2004



## Adoptions internationales en 2014-2015



### Un entonnoir à ouverture très large

Pour s'inscrire à la préparation comme candidat adoptant, il faut avoir minimum vingt-cinq ans, et cocher une des quatre cases de l'état civil : être marié (de sexes différents ou de même sexe<sup>2</sup>), vivre en cohabitation légale, en cohabitation de fait depuis trois ans, ou être célibataire.

« *Un folder ou un site aurait pu faire l'affaire, comme ça se passe dans la plupart des pays signataires de la CLH, pourtant la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'est pas contentée d'un service minimum qui n'expliquerait que la procédure aux candidats. Notre préparation est un package de 20 heures d'information et de sensibilisation en groupe, suivies d'un entretien individuel, le tout étalé sur quatre mois. La plupart des candidats doivent découvrir la démarche d'adoption et comprendre ce qu'est un enfant adoptable. Notre approche est à la fois juridique, administrative, psychologique, sociologique, ethnologique. Notre objectif est de responsabiliser les candidats adoptants. Car notre métier, c'est l'adoption. Or, les candidats n'arrivent pas avec un désir d'adopter, mais avec un désir d'enfant. Nous devons donc réduire ce grand écart et les conduire de leur désir d'enfant vers un projet d'adoption qui tienne compte de leurs souhaits et potentialités et des réalités des enfants en besoin d'adoption. Ce passage s'initie au moment de la préparation.* »

### Responsabilisation et auto sélection

Pourtant, 30 à 40 % des personnes n'arrivent pas au bout de l'étape, avec parfois la sensation d'être découragées, voire maltraitées. Didier Dehou explique : « *Nous décrivons les réalités telles qu'elles sont. Bien sûr, ça ne fait pas plaisir au célibataire de s'entendre dire à la première séance qu'il ou elle aura moins de chance de finaliser son projet. Ça ne fait pas plaisir d'apprendre que les pays sont de plus en plus exigeants envers les candidats, avec des procédures parfois pénibles. Cela peut aussi surprendre de découvrir que plus de 50 % des enfants adoptés sont désormais originaires d'un pays africain<sup>3</sup> [voir les deux graphiques ci dessus], qu'ils n'ont pas deux mois mais plutôt quatre ou cinq ans, qu'ils arrivent avec un " sac à dos " parfois plein d'histoires d'abandon, ayant vécu dans des conditions terribles et lourdes à porter. Bref, que l'enfant n'est pas une page blanche que les parents adoptifs pourront noircir*

*avec lui. L'adoption, ce n'est pas leur trouver un enfant, mais bien trouver une famille adéquate pour un enfant.* » Et c'est parce qu'il y a des enfants en besoin d'adoption que l'ACC et ce dispositif existent.

De fait, cette étape d'information et de sensibilisation – orientée vers la protection de l'enfant mais aussi vers le soutien à la parentalité – est capitale. L'époque des " filières libres " a démontré comment, en s'embarquant dans l'adoption sans connaissance ni encadrement, la vie ensemble a pu être moins rose qu'imaginée, à la fois pour les enfants, les parents et leur famille.

### Une enquête intrusive ?

Vient ensuite l'évaluation des aptitudes psychologiques et sociales pour adopter, imposée mais non explicitée par le Code civil. Des travailleurs sociaux de l'ACC doivent mener une enquête sociale ordonnée par le juge du tribunal de la famille. Enquête ressentie comme intrusive de la part de quelques personnes que nous avons rencontrées, devenues parents adoptifs ou ayant renoncé. Didier Dehou ne dément pas mais nuance : « *Nos travailleurs sociaux interrogent avec doigté et respect, mais leur enquête est en effet intrusive : il s'agit par exemple de parler, peut-être pour la première fois, de son enfance, de ses rapports parfois problématiques avec ses parents. Cependant, le juge octroie l'aptitude psycho sociale à la grande majorité des candidats. Les raisons principales pour lesquelles on arrête des candidats peuvent toucher à leur manque de disponibilité matérielle ou psychique pour accueillir l'enfant, ou encore au risque que les futurs parents ne soient pas prêts à prendre l'enfant tel qu'il est, en tenant compte de son " sac à dos ", de son histoire, de ses besoins.* »

Pour plus de transparence, depuis quasi trois ans, l'ACC remet un document aux candidats précisant les aptitudes qui seront investiguées. Une fois le jugement d'aptitude décroché, les candidats peuvent choisir un organisme d'adoption agréé (OAA) à qui l'ACC délègue une partie de ses compétences.

Commence l'attente, un temps mort qui peut durer des années. Qui ne dépend plus de l'organisme mais surtout du pays d'origine choisi. Ainsi, il existe des Etats où le temps d'attente est réduit, comme le Maroc. *A contrario*, en Chine il faut patienter sept à neuf ans avant qu'une proposition

## Nombre d'enfants confiés en adoption (internationale et nationale) en Belgique francophone

Pays d'origine	2005	2015	2016
Afrique du Sud	5	7	3
Belgique	35	42	31
Bulgarie	-	2	1
Burkina Faso	-	1	1
Chine	140	-	-
Colombie	34	2	4
RDC	-	9	-
Côte d'Ivoire	-	4	1
Equateur	1	-	-
Ethiopie	53	1	-
France	1	-	-
Haïti	4	8	8
Inde	13	1	2
Kazakhstan	-	1	1
Madagascar	-	-	2
Mali	5	-	-
Maroc	-	10	13
Népal	1	-	-
Niger	-	2	2
Nigeria	-	1	1
Pérou	1	-	-
Philippines	3	-	1
Pologne	1	-	-
Rép. dominicaine	-	1	-
Russie	22	5	2
Thaïlande	11	11	14
Togo	1	1	3
Ukraine	3	-	-
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>109</b>	<b>90</b>

d'enfant puisse être faite (raison pour laquelle les OAA de la FWB n'y travaillent plus). Nul doute, cette étape est souvent perçue comme pesante. C'est en tous cas le vécu subjectif qu'en gardent trois anciens candidats. *« On y a cru. Puis la procédure nous a passés à la moulinette. Des maladroites dans l'accompagnement, des OAA qui dysfonctionnent, l'impression d'être baladés ou mis au frigo. On ne sait jamais jusqu'où mener le bras de fer avec l'asbl. Finalement, mon mari et moi avons tout arrêté. »* « A l'OAA, ce sont de simples exécutants, très bureaucratiques, parfois paternalistes et conservateurs. Nous avons dû faire

la tour pour trouver celui qui nous correspondait. »  
*« Les enfants sont mis au centre, par contre les parents sont malmenés. Dans tout le processus, c'est la pédiatre Oriane Stévant qui a été la plus soutenante. »*<sup>4</sup> Certains candidats s'organisent en groupes d'attente pour se soutenir entre eux, en plus du contact minimum annuel avec leur OAA.

### La loi de l'offre et de la demande

*« Si les candidats sont ouverts à adopter des grands enfants, quelle que soit leur origine ethnique et avec des soucis de santé "gérables", leur temps d'attente sera nettement plus court. Pas parce que la procédure s'accélèrera, mais parce que la demande d'adoption pour ce profil d'enfant est sensiblement moindre »*, précise Didier Dehou.

En Belgique francophone, mais aussi dans tous les pays d'accueil, le nombre d'adoptions internationales connaît une baisse sensible depuis dix ans. En 2004 : 327 adoptions. En 2015 : 67. Plusieurs explications à cela. D'abord, il y a moins d'enfants adoptables. Les conditions de vie dans les pays d'origine s'améliorent progressivement. Les abandons, souvent liés à la pauvreté, diminuent. De plus, une classe moyenne se développant, les candidats adoptants sont avant tout des nationaux, ayant priorité sur les étrangers. *« Les candidats adoptants nationaux fonctionnent exactement comme nos candidats : ils veulent prioritairement des bébés, en excellente santé. Cela signifie que les enfants qui resteront "disponibles" pour l'adoption internationale seront plus âgés et parfois plus abimés par leur histoire de vie »*, commente Didier Dehou.

Mais la chute du nombre d'adoptions internationales a relativement peu d'effet sur les candidats puisque ceux-ci sont de moins en moins nombreux. Une piste d'explication, selon le directeur : la crise socio économique. *« Les gens ont moins confiance en l'avenir. C'est moins facile de se projeter dans la durée d'une procédure, si l'on n'est pas sûr de garder son boulot. »* Par contre, la diminution des adoptions internationales produit un impact direct sur la situation financière des OAA qui s'en sortent jusqu'à présent en additionnant leurs subsides et les versements des candidats pour la gestion de leur dossier... en attendant une reconversion obligée tôt ou tard si la tendance à la baisse se confirme ? ■

**Nathalie Caprioli**

[1] En effet, les autorités du pays d'accueil doivent *stricto sensu* simplement s'assurer que les futurs parents adoptifs ont été entourés des conseils nécessaires.  
 [2] Statistiques pour toute la Belgique : 0 adoption internationale par des couples homosexuels. Car jusqu'à présent tous les Etats dans lesquels les OAA sont autorisés à collaborer refusent ces candidats, même s'ils ne le disent pas toujours explicitement. En revanche, au niveau des adoptions internes en Belgique francophone, 12 % sont le fait de couples homosexuels. [3] Le Conseil supérieur de l'adoption recommande que le principe juridique et éthique de la non discrimination soit affirmé tout au long du processus d'adoption (interne). Il recommande que « la persistance de préférences, d'exigences voire de refus d'un enfant en raison de son origine ethnique ou de sa couleur de peau soit une motivation suffisante pour estimer que les candidats adoptants ne possèdent pas les aptitudes à adopter ». [4] Sur le rôle du Dr Oriane Stévant, lire l'article « Une consultation psycho médicale adaptée » en pages 20-21 de ce dossier. [5] Le nombre d'inscriptions à l'ACC pour la préparation à tout type d'adoptions est passé en 7 ans de 659 (en 2008-2009) à 481 (en 2014-2015).

# Comment on bricole pour combler un vide de cinq ans

Nathalie Caprioli

En une série BD de quatre tomes et un film, Jung-Sik Jun décline l'abandon, le déracinement, la résilience, les appartenances identitaires. L'artiste triture ces questions dans son autobiographie d'enfant coréen adopté. A la fois thérapie de reconstruction et récit miroir, "Couleur de peau : miel" nous emporte dans une quête d'amour. Rencontre avec son "personnage" principal.

**Q**ui n'a pas connu dans son entourage plus ou moins proche un enfant adopté coréen ? Un petit Kim ou une Vanessa ? Comment expliquer ces nombreuses adoptions depuis la Corée du Sud ? Quelques chiffres d'abord, afin de prendre la mesure d'un phénomène unique : entre les années 1950 et 2010, 500 000 enfants ont été adoptés dans le monde hors du pays où ils sont nés<sup>1</sup>. Parmi eux, 200 000 Coréens ! La moitié est partie "pour l'exportation" vers les Etats-Unis – c'était souvent des enfants nés de mères coréennes et de soldats américains ou européens, présents durant la Guerre de Corée (1950-1953) sous la bannière de l'ONU. La Belgique accueillera quelque 3 700 enfants; et dans une banlieue francophone de Bruxelles, le village de Jung comptera une dizaine de jeunes "comme lui". Une situation qu'il raconte dans le tome 1 de *Couleur de peau : miel* : "Pas facile de croiser son image dans la rue. C'était pas l'adoption en tant que telle qui était gênante, mais plutôt le fait d'avoir été abandonné. Je vivais ce rejet comme une honte."

## L'inacceptable abandon

Car ce ne sont pas que des "enfants de soldats" qui ont été adoptés mais aussi des enfants de mères célibataires, lesquelles, sous la pression d'une société conservatrice et machiste, devaient choisir entre l'ostracisme ou l'abandon de leur bébé. Il y avait également des victimes de l'extrême pauvreté d'après-guerre, délaissées par leur famille, livrées à elles-mêmes, tel Jung qui faisait les poubelles dans les rues de Séoul jusqu'au jour où un policier le prit par la main pour le conduire dans un orphelinat américain.

Il a cinq ans et son dossier #8015 le recommande pour l'adoption. Deux mois plus tard, le 11 mai 1971, il s'envole pour la Belgique, chez les "longs-nez". "Le côté positif de l'abandon, c'est aussi les voyages !", mentionne-t-il dans sa biographie, mi-crâneur, mi-cynique.

Jung entre dans une fratrie de quatre enfants. Entre eux, ils ne feront pas de différences : ils s'aiment pareil, et connaissent les mêmes jalousies ou connivences. L'arrivée d'un poupon renommé Valérie, également adoptée en Corée du Sud, changera la donne un moment puisque Jung met quelques mois à l'accepter. "J'étais jaloux car même si je n'aimais pas mon statut d'adopté, j'aurais bien voulu rester le seul Asiatique de la famille."

Quant aux parents les aiment-ils aussi pareil tous les six ? "Mon père m'a adopté car il voulait sortir un enfant de la misère. En tout cas, c'est

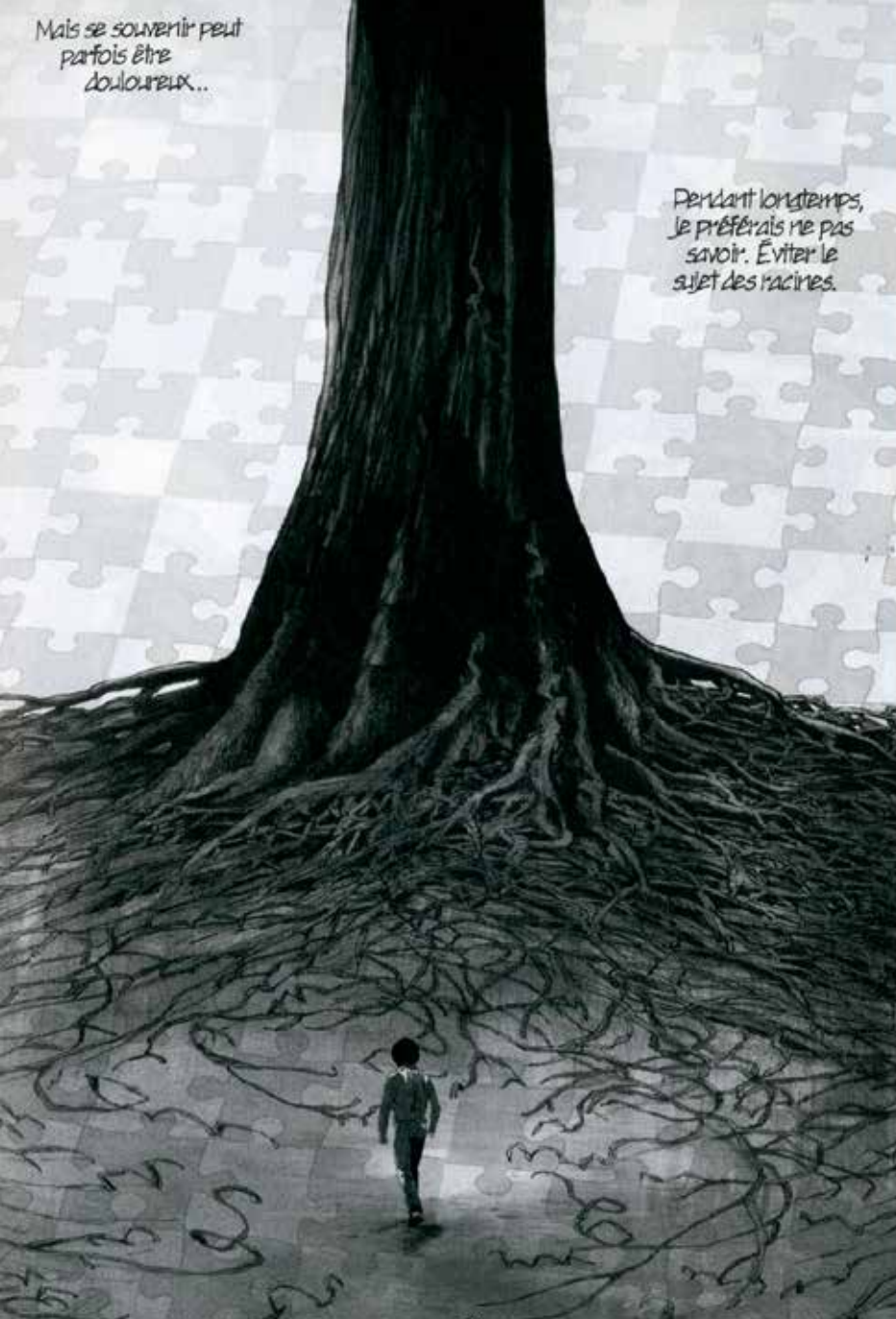
ce qu'il m'a dit. Quant à ma mère, elle explique ses raisons à la fin de mon film. C'est elle qui est à l'initiative de mon adoption." Sa mère lui confie en effet la perte de son premier enfant à sa naissance – une place vide dans son cœur qu'elle a voulu donner à Jung.

## Des trous dans son histoire

« *Enfant, on s'adapte, même dans l'adversité. J'ai l'impression d'être né à cinq ans. Je n'ai gardé aucun souvenir de Corée, sauf quelques flashes qui ne sont peut-être pas de vrais souvenirs.* »<sup>2</sup> Oublier pour se protéger... tout en sachant qu'on n'oublie jamais. « *Toutes ces petites choses sont cachées quelque part, dans les méandres de notre esprit.* » La silhouette de la dame à l'ombrelle traverse ainsi toute son œuvre... une image auréolée, une souffrance silencieuse. « *Toi petite maman, où te caches-tu ?* » Cette histoire dont il est l'intrus, il la rêve et la réécrit, pour nous la transmettre dans de belles pages et séquences oniriques. Très tôt, Jung se pose des questions complexes et douloureuses sur son identité, qui nous valent cependant quelques planches hilarantes dans sa BD. « *A huit ans, lorsque je me regarde dans le miroir, je voyais bien que j'étais différent. Je savais que j'avais été adopté mais j'avais du mal à accepter mon reflet. J'aurais voulu être un autre. Pourquoi ne suis-je pas Blanc ?* » Honteux de venir d'un pays qui abandonne ses enfants, ce nouveau Belge de Wallonie se tourne alors vers la culture japonaise, comme une double revanche puisque le Japon est non seulement l'Etat qui a tenu tête à l'Occident en 1917 mais aussi l'ennemi historique de la Corée. « *Je respirais japonais, j'apprenais le japonais, ma chambre*

Mais se souvenir peut  
parfois être  
douloureux...

Pendant longtemps,  
je préférais ne pas  
savoir. Éviter le  
sujet des racines.



Extrait de Couleur de peau : miel, tome 4.

était devenue un mini centre culturel japonais. Ce report d'affectivité s'est prolongé jusqu'à mes 19 ans ». C'est-à-dire jusqu'à ce qu'il confronte ses fantasmes aux réalités lors d'un voyage au Japon. Le choc culturel lui fait soudain comprendre qu'il n'est pas japonais et ne le sera jamais. Le château de cartes construit pendant des années s'effondre soudain.

### Autodestruction au Tabasco

Il ne décolère toutefois pas contre la Corée. « J'acceptais ma culture occidentale mais pas mes racines. J'ai fait des bêtises. J'ai triché, j'ai menti en crescendo, ce que mes parents ne supportaient pas. J'avais peut-être besoin de les provoquer. J'ai aussi volé à l'école. » Lors de cet épisode, Jung se souvient des paroles de la mère, plus dures qu'un coup de massue : « Tu es une pomme pourrie dans un seau de pommes mûres ». Plus tard il comprendra que ces mots prononcés sous le coup de la colère avaient échappé à sa mère. En attendant, il sombre. Et tente un

suicide inédit au Tabasco qui se solde par deux semaines à l'hôpital... et la première déclaration d'amour de sa mère qui lui permet de se reconstruire. « Je n'aurais pas eu besoin d'imaginer ma mère biologique si j'avais eu une relation normale avec ma mère adoptive envers qui je cherchais son amour. »

Si l'adoption est l'appropriation d'un être humain par un autre, c'est surtout un processus qui va dans les deux sens. Ce que l'auteur des bandes dessinées évoque dans une page émouvante : « Mes parents adoptifs étaient sévères et exigeants. Ils ont commis quelques maladresses qui ont froissé ma susceptibilité d'enfant adopté, blessé mon amour-propre. Cependant, ils m'ont aimé à leur manière et je n'ai jamais manqué de rien. Peut-être que je leur en demandais trop aussi, et qu'ils n'avaient pas plus à offrir. »

### Lui rendre son passé

Celui qui, dans les années 1970, changeait de trottoir lorsqu'il apercevait un autre Coréen adopté de son village, celui qui s'était juré de ne jamais sortir avec une Asiatique tant le déni de son origine était blindé, a épousé... une Coréenne adoptée.

Suivra l'immersion dans son pays d'origine où son apparence passe enfin inaperçue... pour peu qu'il ne parle pas. « Se réconcilier avec mes origines passe par ce voyage. J'avais

envie de me confronter au regard des Coréens. Comment me perçoivent-ils en tant que Coréen adopté ? Me voient-ils comme un vrai Coréen ? Ou comme un étranger ? Certains m'ont dit que j'étais un enfant du pays, d'autres un étranger parce que je ne parlais plus la langue et que je ne partageais plus les mêmes valeurs. Où que j'aille, on me perçoit comme étranger. Ça m'a posé pas mal de problèmes quand j'étais jeune, maintenant j'en rigole ! J'ai toujours ressenti cette ambivalence identitaire ». Il se rend à l'orphelinat où il réussit à consulter son dossier médical mais ne tient aucun élément qui permettrait de remonter jusqu'à sa famille. Il trouve juste des commentaires sur son bon appétit et son transit aisé, sa vision et son ouïe normales – des mots auxquels il est sensé donner sens.

### Mères célibataires d'hier et d'aujourd'hui

A ce jour, Jung est retourné quatre fois en Corée du Sud, notamment pour la sortie de son film d'animation. « A travers mon film, je porte un regard sur l'adoption internationale

## Adoptions internationales - L'Autre 2/2012, sous la direction de Allan Geoffroy, Grenoble, La Pensée sauvage, 245 p.



coréenne. Ce qui est fait est fait, on ne peut pas réécrire l'histoire. Maintenant, c'est au gouvernement coréen à prendre les dispositions nécessaires pour que les abandons s'arrêtent définitivement et pour réhabiliter les Coréens adoptés qui le souhaitent. Je pense que le gouvernement coréen a une dette vis-à-vis de nous. Je ne suis pas contre l'adoption, au contraire, mais elle ne devrait plus exister sous cette forme-là. L'adoption internationale coréenne est unique en son genre. A une époque, deux adoptions internationales sur trois étaient d'origine sud-coréenne. Ensuite il faut aussi penser aux mères célibataires qui, durant toutes ces années, ont autant souffert de cette situation que les adoptés. C'est un problème culturel, les mentalités doivent changer. Une mère célibataire ne devrait jamais être forcée d'abandonner son enfant... c'est totalement contre nature. »<sup>3</sup>

« Les adoptés ressentent tous le vide laissé par l'abandon et se posent la question s'ils ont été désirés. Je ne préfère pas savoir qui sont mes parents biologiques »... même si le tome 4 se referme sur cette question en suspens.

### Une boucle bouclée

L'autobiographie graphique de Jung-Sik Jun n'est pas un règlement de comptes ni un défi qui ressemblerait à « Perdu de vue ». Sans se victimiser, sans verser dans le misérabilisme, Jung joue la carte de la sincérité : « Comment on bricole pour combler un vide de cinq ans ? La bande dessinée a permis de nourrir mon intériorité, d'aider mes émotions à s'exprimer. Quand vous voyez mon film ou lisez ma BD, vous participez à ma thérapie. Mon intention première était de dessiner pour moi. Ce n'est qu'avec les réactions d'adoptés qui me remerciaient, rassurés

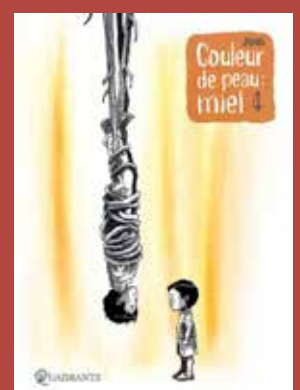
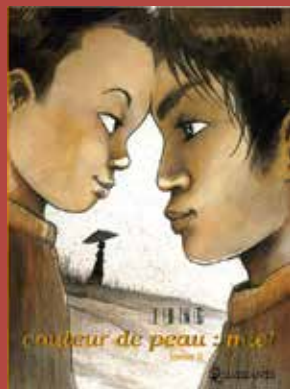
L'enfant accueilli par le biais d'une adoption internationale est un « étranger » à double titre : comme support des projections parentales inconscientes (comme tout enfant, y compris les enfants biologiques) d'une part, et du fait de l'étrangeté ethnique souvent en cause dans ce cadre, d'autre part. Après avoir rappelé les principales représentations parentales concernant l'enfant à venir, l'auteur propose alors de penser la procédure d'agrément comme une sorte d'équivalent imaginaire et symbolique de la grossesse psychique habituelle. Le travail se conclut sur une réflexion concernant les différents types d'altérité que l'enfant peut et doit revêtir pour ses parents, adoptants ou non. Au-delà du désir parental, l'adoption internationale est devenue une forme de circulation inédite des enfants, qui bouscule les autres formes existantes localement, et qui participe d'une évolution des pratiques de parentalité. Les liens qui unissent les parents adoptifs et leurs enfants s'inscrivent le plus souvent dans des rencontres extraordinaires et des histoires de générosité et d'amour profond. Ces projets d'adoption nécessitent cependant des pratiques professionnelles, psychologiques notamment, tenant compte dès le début de la protection de l'enfant et de la préparation des futurs parents. En effet, le désir d'adoption se nourrit d'idéalisation et donc de potentielle déception. Le soin psychique des enfants adoptifs et de leurs parents nécessite ainsi un détour anthropologique. Ce numéro se propose de croiser différentes approches pour mieux éclairer les enjeux psychiques et anthropologiques de l'adoption internationale.

de voir qu'ils n'étaient pas seuls à avoir ce même vécu, que j'ai pris conscience de l'utilité de mon travail pour les autres ». Parmi les gens qui ont vu son œuvre, citons une jeune mère coréenne, qui renonça à abandonner son bébé après la projection de *Couleur de peau : miel* à Séoul. « En l'apprenant, j'étais bouleversé car c'est comme une boucle qui se bouclait : j'ai été abandonné mais, grâce à mon film, une maman gardera son enfant ! »

Aujourd'hui, Jung-Sik Jun prépare un cinquième voyage à Séoul avec, à la clef, un projet de film sur les mères célibataires. ■

**Nathalie Caprioli**

[1] Dominique Dessertine, *Des enfants venus de loin. Histoire de l'adoption internationale en France*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 208. [2] Propos recueillis le 17 mars 2017 à Bruxelles lors de la conférence débat organisée par l'asbl Octoscope en collaboration avec la Direction de l'adoption ACC. [3] Interview de Jung-Sik Jun à la télévision KoreAm, le 14 octobre 2013.



# Plasticité, souplesse

Entretien

Psychologue depuis 30 ans, avec une longue expérience dans l'aide à la jeunesse et l'accompagnement des familles, Jacqueline Spitz a rejoint l'asbl Octoscope il y a 4 ans où elle continue à travailler les questions du lien, de l'attachement et de l'abandon. Cette asbl propose notamment aux parents un soutien à la parentalité adoptive, et aux jeunes adoptés un espace créatif en groupe. Le sens et les enjeux des origines et de la double filiation chez les enfants adoptés sont au cœur des activités proposées.

**AI : Quel sens peut prendre la recherche des origines pour le jeune adopté comme pour les parents ?**

**Jacqueline Spitz :** Aujourd'hui, dès la sensibilisation auprès des candidats à l'adoption, la question des origines de l'enfant et de la double filiation est travaillée par les professionnels qui animent les groupes. Il ne s'agit nullement de s'instituer en donneurs de leçons, d'amener les « bonnes réponses » – ce qui est parfois le fantasme des candidats – mais d'ouvrir à la réflexion cette question spécifique de la filiation adoptive. En ce qui concerne le lien et l'attachement, un message est essentiel à faire passer : ce n'est pas l'adoption qui est une source de difficultés, qui est au cœur du problème pour le jeune et pour les parents, mais l'abandon que le jeune a vécu de manière précoce. Le jeune questionne l'abandon par ses parents d'origine et cette part inconnue de son histoire, dont il a besoin pour « grandir » et mener sa quête identitaire. Car pour se sentir entier dans son identité, chaque être humain a besoin de démarrer au jour zéro. On ne peut pas démarrer à 6 mois ou *a fortiori* à 5 ans, sans quoi risque de persister une impression de vide, de béance.

Au niveau psychique, l'abandon, *a fortiori* précoce, laisse des traces au niveau de l'image de soi, de l'estime de soi ainsi que de la représentation du monde. Un sentiment de ne pas avoir été digne d'être pris en compte peut s'insinuer dans les représentations du jeune. Ces traces conditionnent la « manière d'être au monde », peuvent conditionner des réactions plus problématiques par après. D'où l'importance de pouvoir sensibiliser les candidats à l'adoption et d'ouvrir la réflexion à cette question de manière préventive.

Le message que j'essaie de faire passer aux futurs adoptants est que l'enfant va les confronter à une situation éminemment humaine, qui est le cheminement développemental de n'importe quel enfant et adolescent voulant se réapproprier son histoire familiale. Il fait le tri dans les éléments qui le constituent pour pouvoir devenir adulte. C'est la période où l'on raconte l'histoire familiale, où l'on questionne les grands-parents, où l'on retourne dans les photos. Mais dans la spécificité de la filiation adoptive, la situation devient plus complexe vu qu'il y a deux histoires à se réapproprier : l'histoire d'origine de laquelle on s'est parfois fait « débarquer sans crier gare », et l'histoire qui s'est élaborée avec ses parents adoptifs. Ce sont les deux - pas l'une ou l'autre - qui doivent être métabolisées pour pouvoir se construire une identité entière dans toute sa complexité. Parce que le jeune ne peut pas dire : je suis ceci ou je suis cela. Il est les deux !

Le plus souvent, le jeune est en tension avec ces deux identités, la nécessité de (se) métisser s'impose à lui comme une tâche ardue et

parfois longue. Le métissage identitaire est un véritable processus, et en cela il nécessite du temps et des réaménagements. Quel que soit l'âge, la double appartenance se marque par le physique, des habitudes, des choses dont on se souvient ou non, on vient d'ailleurs, on a une existence qui a commencé ailleurs. Il y a lieu de la reconnaître et de lui laisser de la place. Il y a lieu aussi de reconnaître la complexité pour l'enfant de se construire avec cette donnée. N'oublions pas non plus que, quelle que soit la connaissance qu'il a de sa mère biologique, des choses se sont passées entre eux au niveau sensoriel. Il ne vient pas de nulle part. Il faut qu'il fasse avec les deux origines, en prenant sans cesse le risque d'être confronté à ceux qui veulent le cantonner à une identité unique. Les parents ont ce rôle d'envoyer à l'enfant un message clair, une espèce « d'autorisation morale » qu'il est possible d'interroger sa double appartenance. Ils resteront vigilants à ce que ces questions ne soient pas un tabou.

**AI : Quand on veut se lancer dans la recherche de ses origines, par où commence-t-on et quelles sont les filières ?**

**Jacqueline Spitz :** Pour les démarches concrètes et pratiques (au niveau des orphelinats ou des autorités sur place), le contact doit plutôt être pris avec l'Autorité centrale communautaire (ACC)<sup>1</sup> ou un des organismes d'adoption agréés (OAA). Dans la procédure d'adoption actuelle, les parents sont informés qu'ils pourront bénéficier du soutien de l'organisme d'adoption pour ce genre de démarche. Les personnes concernées connaissent les relais utiles. Pour les adoptions antérieures à la mise en place de la législation actuelle, les démarches peuvent se révéler

plus compliquées et l'accès aux archives peut être plus aléatoire. C'est notamment le cas lorsqu'un CPAS a géré la procédure d'adoption. Retrouver aujourd'hui les traces de ce dossier est quasi peine perdue.

Au niveau d'Octoscope, nous pouvons accompagner le jeune et/ou les parents dans leur réflexion et leur questionnement sur ces thématiques. Les parents ont parfois beaucoup plus de questions ou d'inquiétudes que le jeune qui, lui, n'est pas toujours prêt à rencontrer un psy pour en parler. A Octoscope, l'approche groupale nous apparaît une richesse, dans la mesure où elle permet un partage d'expériences, un enrichissement mutuel mais aussi une dédramatisation et une décentration.



## AI : Tous les enfants de l'adoption internationale n'entreprennent pas cette démarche de connaître la part invisible de leur histoire. Pourquoi ?

**Jacqueline Spitz** : Certains fonctionnent en mettant leur curseur le jour de leur arrivée en Belgique : "C'est comme si j'étais né ce jour-là". Ils vivent dans le déni d'une part de leur histoire et se protègent vraisemblablement de sentiments douloureux, dont on ne peut toutefois présumer du moment où ils pourraient revenir à la surface. C'est souvent lors d'événements de vie que la question de l'abandon vient tout d'un coup « faire effraction ». Classiquement chez les femmes, la première grossesse réinterroge le lien précoce et



En cas de retrait d'agrément ou de dissolution de l'asbl, les archives des adoptions sont déposées à l'ACC. Seules les personnes adoptées peuvent consulter leur dossier, pas les parents ni la fratrie de l'adopté.

Dès la sensibilisation, les candidats adoptants sont invités à réfléchir la question de la filiation et des origines de l'enfant. Se décentrer de ses propres représentations est intéressant dans le sens où cela mobilise des questionnements nouveaux et même insoupçonnés. Les participants sont invités à se projeter dans une situation vers laquelle naturellement ils n'iraient peut-être pas. Puis la vie suivra son cours et ils expérimenteront ! Je recommande aux parents de faire preuve de souplesse et de plasticité par rapport à la question des origines et de l'appartenance. Il ne faut jamais oublier de saisir les occasions qui s'offrent dans la vie quotidienne, ces moments précieux où le jeune laisse entendre implicitement ou parle explicitement de ses besoins.

La question des origines confronte les parents adoptifs à des situations qui peuvent aussi être délicates. Il en est ainsi de l'absence d'informations dans le dossier ou d'informations avec lesquelles ils se sentent mis en difficulté. Bien sûr, on ne va pas en parler à un enfant de 3 ans dans les mêmes termes qu'à un enfant de 10 ans ou à un adolescent. Mais y a-t-il des secrets qui doivent être tus à jamais ? Encore et toujours, l'important est de cheminer avec le questionnement de l'enfant. Car il ne faut jamais oublier que l'enfant a vécu l'événement et qu'il a une longueur d'avance sur ses parents. Dans l'accompagnement thérapeutique, on observe régulièrement que le secret dévoilé ne « surprend » pas l'enfant ou le jeune autant que l'adulte ne l'imaginait. La peur est souvent beaucoup plus présente chez les parents que chez les enfants.

les précipite dans leur propre histoire "et moi, quand j'étais bébé... ?". Un décès peut réactiver ces blessures, ainsi qu'une séparation brutale ou une rupture amoureuse. On observe aussi que la relation de couple peut être le terrain sur lequel se joue la question de l'abandon quand un message implicite est envoyé au conjoint tel que "Toi aussi vas-tu m'abandonner ?". Ce qui peut conduire à des relations conflictuelles, pleines de provocations, ou au contraire à des relations de grande proximité avec la difficulté pour chacun de garder son autonomie parce qu'"il faut absolument que je le(la) colle sinon il (elle) va me larguer".

Chacun suit un parcours singulier, se construit comme il peut, comme vous et moi. Avec parfois des blessures et des défenses, des stratégies de  *coping*  : on n'a pas vraiment résolu le problème, on ne l'a pas « métabolisé », mais on a développé des manières de faire qui permettent d'être fonctionnel au quotidien sans être trop encombré de ces questions. Sauf, à nouveau, quand des événements peuvent soudain venir le reflamber. ■

Propos recueillis par **Nathalie Caprioli**

**+ Bonus** [www.cbai.be](http://www.cbai.be)

Lisez l'interview dans son intégralité

[1] Sur le rôle de l'ACC, lire «Les mutations de l'adoption internationale» en pages 8-10.

# Une vie coupée en deux ?

Cécile Delannoy

Comment cultiver les conditions pour que l'enfant adopté puisse passer d'une « désappartenance » à une « réappartenance » ? Comment aider un enfant à accepter d'avoir quitté un milieu d'origine, un milieu culturel qui lui était « naturel » parce qu'il était celui de l'origine, antérieur à toute conscience et à tout questionnement, pour qu'il adopte lui aussi d'autres parents, un autre pays le plus souvent, une autre culture presque toujours ? Comment accepter la perte, d'un côté, et le changement, de l'autre ?

Ce thème de réflexion m'amène d'entrée de jeu à poser la question de l'âge d'adoption de l'enfant. Le rêve du parent qui adopte est presque toujours de se voir confier un nourrisson, un tout petit qui ne parle pas encore et dont le couple adoptant sera pendant plusieurs années le seul horizon. Autrement dit d'avoir un enfant qui tisse ses premiers liens d'appartenance avec sa famille adoptive. Un enfant qui n'aura pas d'autres souvenirs que ceux vécus dans sa famille adoptive. Pour qui le concept de désappartenance n'est guère pertinent. Certes le choc d'apprendre, puis de comprendre qu'il est né d'autres parents, qu'il vient d'ailleurs, qu'il y a derrière lui cette béance, cet abandon, est parfois violent et très déstabilisant, autrement dit l'adoption précoce ne constitue pas une garantie absolue de vivre une adoption facile, mais c'est un sujet que je n'aborderai pas ici. Je choisis de parler des enfants adoptés à un âge plus avancé, et je vais d'abord expliquer pourquoi je fais ce choix.

Les abandons d'enfants à la naissance sont devenus assez rares, parce que les moyens contraceptifs permettent d'éviter plus souvent les grossesses non désirées. Si en France (le pays d'où je parle) les naissances sous X se maintiennent à un niveau à peu près stable depuis des années, le nombre de ces enfants adoptables très petits ne suffit pas, et de loin, à satisfaire la demande des candidats à l'adoption. Dans le même temps, les pays étrangers qui confiaient naguère leurs enfants abandonnés ou délaissés à l'adoption internationale sont en passe de développer l'adoption en interne, à la faveur du développement pour plusieurs d'entre eux, et souvent en référence à la Convention de La Haye sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale (1993). En sorte que les nourrissons sont de plus en plus souvent adoptés dans leur pays d'origine et que seuls sont confiés à l'adoption internationale les enfants grands, les fratries, et les enfants atteints de maladies ou de handicaps. Aujourd'hui, dans nos pays développés, adopter c'est de plus en plus souvent accueillir un enfant déjà grand, qui a des habitudes culturelles et des souvenirs, qui ne peut pas tirer d'un coup un trait sur son passé. Pour qui les concepts de « désappartenance » et de « réappartenance » sont donc très pertinents.

## Ne pas rayer le passé

Un simple exemple : ce petit garçon de six ans qui a été adopté il y a quelques mois, par une famille où il s'est découvert une sœur, adoptée elle aussi. Il dit un jour à la table de famille (en substance, dans un français encore hésitant) : « Maman, quand on me demande à l'école si j'ai des frères et sœurs, qu'est-ce qu'il faut dire ? Que j'ai une sœur

en France, ou que j'ai quatre frères et sœurs en Colombie ? ». A cet âge-là, une famille n'en efface pas une autre !

L'enfant adopté avant deux ou trois ans, sans souvenir, fantasme sur une mère de naissance qu'il n'a pas connue et se demande souvent aussi s'il a des frères et sœurs dans sa famille d'avant, s'il est le seul à avoir été abandonné. Un enfant qui a des souvenirs sait qu'il a une famille ailleurs, en a parfois la nostalgie, se sent éventuellement coupable de manger à sa faim sachant les siens en difficulté... Nombreux sont ceux qui en parlent avec leurs parents adoptifs, demandent pourquoi leurs frères et sœurs n'ont pas été adoptés comme eux, le reprochent à leurs parents, souhaitent revoir leur fratrie. Et vivent leur identité de Français comme un trait tiré sur leur passé.

## Double appartenance ou identités successives ?

Je me pose donc aujourd'hui la question de la pertinence de ce statut d'enfant adopté en adoption plénière qui est notre modèle unique. Statut qui peut être vécu par l'enfant comme un couperet, sans beaucoup de respect pour sa sensibilité, son affectivité, comme s'il devait immédiatement se réjouir de retrouver une famille. Qui coupe la vie de l'enfant en deux, sans transition (même si certains pays d'origine travaillent remarquablement à préparer l'enfant). Une vie coupée en deux : me revient en mémoire le cas de cet enfant, appelons-le Gaspard, qui évoque quelque événement de son passé en disant : « Quand j'étais Ibrahim je... ». Non pas « quand je m'appelais Ibrahim » mais « quand j'étais... ». Le nom, c'est précisément la première forme que prend notre identité, le marqueur le plus significatif. Cet enfant a eu deux identités successives, c'est ainsi qu'il le vit. Une coupure, une cassure



... donc une violence qui lui a été faite. « Au début, écrit Barbara Monestier<sup>1</sup> parlant de ses futurs parents dans « Dis merci ! », ils passaient comme ça, comme de simples visiteurs. Puis un jour, ils sont venus pour m'arracher à ma vie ». Elle avait alors quatre ans et demi, et la première chose qu'elle se souvient avoir dit à ses futurs parents c'est « Yo me llamo Barbara Reyes ». Je m'appelle Barbara Reyes ! L'adoption simple existe bien pourtant, qui conserve à l'enfant son prénom et son nom de famille accolé à celui des parents adoptifs, ce qui respecte l'histoire de l'enfant, mais elle est surtout utilisée lorsqu'un décès ou un divorce amène, au sein d'une famille, un second père ou une seconde mère à élever un neveu ou l'enfant d'un conjoint. Notre modèle d'adoption en France est l'adoption plénière, celle qui donne à l'enfant le maximum de sécurité, les mêmes droits exactement que tout autre enfant dans une famille, mais qui peut être vécue par eux comme une violence, un arrachement, un mensonge légal.

Lors de l'enquête et des interviews que j'ai été amenée à conduire pour écrire mon premier livre sur l'adoption (voir l'encadré p. 19), j'ai rencontré une femme procureur dans un tribunal de la région parisienne. Il se trouve qu'elle avait eu à connaître un très grand nombre de cas où des jeunes mineurs venus de l'étranger s'étaient retrouvés seuls en France, exposés à tous les risques d'exploitation qu'on peut imaginer. Elle avait fait son travail en tant que procureur, mais mère adoptive déjà elle avait souhaité faire plus. Elle avait créé une association pour venir en aide à ces jeunes, mobilisé de nombreux amis, ouvert un foyer d'accueil, et avait également continué à adopter certains de ces jeunes déjà grands. Et elle me confiait que les relations avec ses enfants adoptés

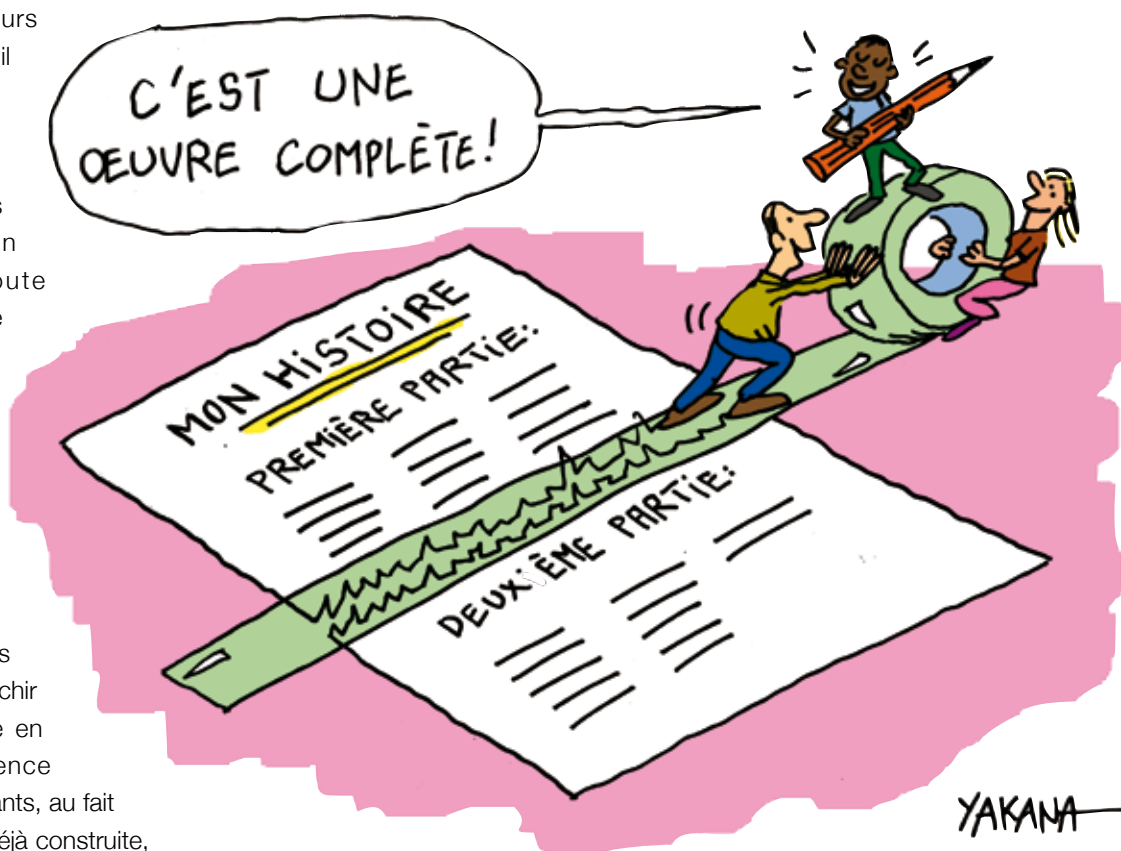
n'étaient pas toujours faciles, loin de là, qu'il y avait chez certains d'entre eux une forte hostilité, cependant que les jeunes aidés par l'association lui donnaient toute satisfaction, qu'elle avait avec tous d'excellentes relations. Il s'agit bien sûr d'un cas exceptionnel, d'une personnalité hors norme... On ne peut pas généraliser à partir d'un tel cas, mais il incite pourtant à réfléchir à la nécessaire prise en compte de l'existence antérieure de nos enfants, au fait que leur identité est déjà construite,

à la distance affective qu'ils peuvent souhaiter garder, au risque qu'ils se sentent liés trop serrés pour faire eux-mêmes un pas vers leurs nouveaux parents, ou trop en dette pour bien vivre la relation. Dans l'exemple ci-dessus, l'association tendait la main aux jeunes pour les aider tout en respectant leur identité, alors que l'adoption pouvait être vécue par eux comme une confiscation de leur liberté (ils étaient, il est vrai, déjà adolescents).

En disant cela, je ne prétends aucunement que la voix du sang l'emporte sur la filiation juridique et affective, ce n'est pas l'étranger génétique que je crois indispensable de respecter, c'est l'« identité narrative » de l'enfant : il a connu, avant de vivre avec nous, une autre vie qui est inscrite en lui, définitivement.

### En prenant le problème à l'envers

Y a-t-il un comportement parental susceptible d'exacerber le conflit du jeune adopté face à ses parents, en particulier à l'adolescence ? Je n'ai pas de certitude ni de preuve irrécusable, il me semble pourtant que c'est plus souvent l'hyper protection, l'hyper anxiété, l'hyper vigilance, trop de présence et d'attente affective qui sont insupportables à certains de nos adolescents. Une présence insistante, un cocon enveloppant, témoignent d'une inquiétude qui est perçue par le jeune comme un manque de confiance, une restriction de sa liberté, un excès de parentalité. De Barbara Monestier encore, cette remarque, à propos de son premier voyage retour, comme jeune adulte, dans son Chili d'origine : « Mon père avait tout préparé. (...) Tout était organisé, balisé et m'était offert sur un plateau d'argent. Confusément, cela me gênait. Je n'osais le dire ».



YAKANA

A cela s'ajoute parfois le fait que la famille adoptive en difficulté avec un adolescent tend à se refermer sur elle-même, par souci de cacher ce qu'elle ressent comme un échec. Le huis clos exacerbe les problèmes ! Ce jeune qui a manqué de soutien affectif dans la petite enfance s'est habitué à ne compter que sur lui, à régler seul ses problèmes. Plus il arrive grand dans sa famille, plus l'équilibre à réaliser entre le soutien que ses parents peuvent lui apporter pour lui permettre de vivre une enfance normale, insouciant, confiant, et la distance qu'ils doivent respecter pour manifester leur respect d'une personnalité déjà construite, plus cet équilibre est difficile à trouver : il est différent pour chaque jeune adopté, et s'oppose à la pulsion d'aide du parent qui n'a pas pu pouponner, qui ne sera jamais « tout » pour cet enfant, qui ne pourra pas tout réparer, tout effacer. L'enfant adopté grand a besoin qu'on lui fasse confiance pour se faire confiance, il a besoin de se sentir libre, de prendre des risques (et il prend souvent de vrais risques !), de percevoir que ses parents respectent en lui son expérience d'une vie différente, sa part inaliénable d'étranger.

### « Vos enfants ne sont pas vos enfants »

En attendant que les formes juridiques d'adoption évoluent (je vais y revenir), que peuvent faire, positivement, les parents, en particulier lorsqu'ils sentent chez leur enfant une révolte contre ce statut d'adopté qui lui a été conféré sans son accord ? Ouvrir l'horizon, je veux dire élargir le cercle des fréquentations dès que l'enfant a pris ses marques dans la famille : « *Vos enfants ne sont pas vos enfants*, a écrit Khalil Gibran, *ils ne vous appartiennent pas* ». Combien vrai pour nos enfants adoptés ! Lors de l'enquête que j'ai menée en 2001-2002, m'avait frappée également le nombre de cas où les parents mentionnaient le fort attachement de l'enfant à un autre membre de la famille, souvent les grands-parents, mais aussi où des parents se sentaient en rivalité avec un mi ou un membre de la famille qui leur semblait prendre trop de place dans la vie de l'enfant. Ils le vivaient comme une sorte de captation, alors que pour l'enfant il s'agissait

**Khalil GIBRAN**, extrait du recueil *Le Prophète*

Et une femme qui portait un enfant dans les bras dit,  
Parlez-nous des Enfants.

Et il dit : Vos enfants ne sont pas vos enfants.  
Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même,

Ils viennent à travers vous mais non de vous.  
Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas.

Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées,

Car ils ont leurs propres pensées.

Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes,  
Car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous ne pouvez visiter, pas même dans vos rêves.

Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux, mais ne tentez pas de les faire comme vous.

Car la vie ne va pas en arrière, ni ne s'attarde avec hier.

d'une aide à vivre, plus respectueuse de sa liberté puisque c'est lui qui en avait fait le choix. L'amour ne peut pas être rendu obligatoire dans une famille, les adultes le savent bien, qui sont nombreux à se séparer, à divorcer. Le jeune qui n'a pas fait le choix d'être adopté a le droit de faire un choix d'amour, d'exprimer une préférence pour un adulte qui n'est pas son parent. Si dur à accepter que ce soit pour les parents (je l'imagine sans peine), c'est cependant à respecter, voire à favoriser, dans l'intérêt de l'enfant.

### Le respect d'une distance affective

Cela peut aller (dans certains cas assez rares) jusqu'à accepter la remise en cause de leur statut de parents sur le plan affectif (tout en réaffirmant le caractère juridiquement définitif du statut) : dire à l'enfant qu'il peut si c'est plus facile à vivre pour lui nous considérer comme un parrain, comme un ami, un tuteur, un oncle (même chose mis au féminin) à qui il est confié pour l'aider à grandir, de manière à alléger le sentiment de dette et à éviter une trop forte demande affective. Plus la demande affective est forte, moins le jeune peut y répondre, et son sentiment de n'être pas à la hauteur de l'attente vire facilement à la haine ! On devine sans peine, en ce cas, que l'enfant ne risque pas de combler un parent insatisfait dans son couple. Il faut au contraire un couple très solide pour accepter d'aimer l'enfant plus qu'il ne nous aime. Ce qui est vrai d'ailleurs dans toute famille !

Autre piste : permettre au jeune de donner autant qu'il reçoit, et reconnaître ce qu'il apporte. Une attitude de parent sauveur qui donne tout met le jeune dans une relation de dette étouffante. Comment peut-il s'identifier à ses parents s'il n'est pas reconnu aussi comme enfant qui donne, qui apporte, qui aide... ? Savoir dire « Nous sommes en difficulté en ce moment, nous avons un problème, nous avons besoin de ton aide, penses-tu que tu en auras la force ? », et savoir remercier ensuite, c'est établir avec le jeune une relation positive et valorisante, et l'aider à grandir dans une confiance mutuelle. Là encore Barbara Monestier relève qu'à la question « Pourquoi m'avez-vous adoptée ? », « ils ne me répondaient jamais, en tout cas jamais de façon satisfaisante. Ils se contentaient de me dire qu'ils avaient désiré rendre une petite fille heureuse ». Alors que la vraie réponse, celle qui pouvait aider l'enfant, celle qui efface définitivement la dette, c'est qu'avoir un enfant était leur désir le plus intense et que l'adopter avait fait leur bonheur.

### Les foyers en question<sup>2</sup>

Mais je souhaite aller plus loin et revenir sur le problème juridique de l'adoption nationale (puisque l'adoption internationale tend à disparaître), lorsqu'il s'agit d'enfants déjà grands. Nombreux sont en effet les enfants, retirés à leurs parents de naissance en raison des carences éducatives de ces derniers (quelle qu'en soit la raison), confiés par conséquent à la Protection de l'Enfance et placés en familles d'accueil ou en foyers, des enfants qui ne sont pas là à titre provisoire mais dont on sait assez vite qu'ils y passeront toute leur enfance. Qui, de fait,

## Au risque de l'adoption. Une vie à construire ensemble, par Cécile Delannoy, La Découverte/Poche, 2008, 272p.

Spécialiste en sciences de l'éducation et en pédagogie, mais également mère adoptive, Cécile Delannoy est passée de l'autre côté du miroir pour écrire ce livre : elle a recueilli le témoignage de 154 enfants et de leurs parents, soit 71 familles au total. Dans un style agréable et précis, elle nous livre les grands moments qui rythment la vie de chacun, et les grands défis, sans jamais se voiler la face : notamment la rencontre et les débuts en famille, les parcours scolaires, les crises et leur sorties de tunnel, les questions qui tourmentent, la dette, l'abandon, le besoin ou le refus de savoir. Les témoignages qui rehaussent chaque chapitre viennent donner chair à l'analyse de l'auteure et apporter un éclairage singulier sur un sujet où les préjugés sont parfois bétonnés. On en ressort stimulé par tant de nuances. Avec un message positif adressé aux parents : ne jamais douter de la dimension positive de leur enfant.



y passent toute leur enfance, jusqu'à la majorité. Lors d'une enquête longitudinale sur le devenir de 129 enfants confiés à la Protection de l'Enfance et placés en famille d'accueil avant l'âge de 4 ans, le Dr Daniel Rousseau, pédopsychiatre à Angers, relève que 80 % de ces enfants étaient encore sous le même statut à l'âge de 17 ans. Dans 71 cas il y avait eu tentative de restituer l'enfant à sa famille, et dans les deux tiers des cas (49) la restitution avait échoué et l'enfant avait retrouvé son statut d'enfant placé. Le devenir de ses enfants ne laisse pas d'inquiéter : troubles psychiatriques et échecs scolaires fréquents, poursuites judiciaires également pour plus de 20 % d'entre eux. Un simple exemple : 15 % seulement de ces enfants ont obtenu le brevet des collèges alors que la proportion

dans la population générale est de 85 %. Même si les familles adoptives connaissent des difficultés, l'adoption donne aux enfants plus de chances dans la vie que le placement en familles d'accueil ou en foyer. Meilleur niveau d'études, meilleure insertion dans la vie professionnelle et le tissu social, meilleure santé psychique, etc.

### Une équation pas si simple

D'un côté donc des candidats à l'adoption qui voudraient adopter des tout petits mais se heurtent à la raréfaction des bébés adoptables. De l'autre des enfants déjà grands, éloignés de leurs parents, confiés à un service de protection de l'enfance, qui est loin de donner entière satisfaction malgré un coût très élevé, et qui se heurte aujourd'hui à une pénurie de recrutement de familles d'accueil. Est-il pertinent de rapprocher ces deux réalités ?

Rien de moins sûr ! On ne transforme pas d'un coup de baguette magique le désir d'avoir un tout petit à aimer et à élever en décision d'adopter un enfant grand qui arrive avec son caractère, ses habitudes, ses émotions, et tout son passé. Il faut à la fois faire le deuil du bébé qu'on désirait si fort, et de l'autre accepter le risque que l'enfant grand qu'on accueille vive son adoption dans la révolte. Et ce risque est important pour l'équilibre psychique et pour la santé du couple. Il l'est aussi pour le jeune, s'il vit mal son adoption : on ne peut pas assurer avec certitude que des parents réussiront mieux que les familles d'accueil. Même s'il faut prendre en compte que le placement en famille d'accueil s'arrête à la majorité du jeune, alors que les parents le sont à vie entière et soutiennent leurs jeunes à ce moment charnière de leur vie, même lorsque la relation affective est très perturbée. Rien de moins sûr également parce que les habitudes de pensée en France tendent à considérer comme possible que l'enfant rejoigne un jour ses parents de naissance, et que ce primat du lien du sang amène à différer les décisions stables et définitives... Plus tôt et plus vite après signalement est prise la décision de retirer l'enfant à la famille défaillante, plus

grande est la chance que cet enfant ait une vie normale plus tard. Là encore, l'étude du Dr Daniel Rousseau<sup>3</sup> fournit des indications très convaincantes.

### L'avenir de l'adoption...

C'est pourquoi je propose (j'ose suggérer) de miser sur un statut intermédiaire entre famille d'accueil et famille adoptante, un statut voulu stable et définitif par l'adulte (le jeune doit être sécurisé, assuré qu'on ne l'abandonnera pas une nouvelle fois), mais un statut plus respectueux du passé de l'enfant et évolutif si le jeune le souhaite. Je pense à une forme de parrainage, ou au statut de « tiers digne de confiance » auquel l'enfant serait confié sans que son état civil soit modifié, avec délégation complète de l'autorité parentale, possibilité pour le parent d'avoir recours à l'aide de professionnels (de psychologues ou psychothérapeutes), mais non obligation si tout se passe bien, et possibilité en justice de passer à l'adoption, simple ou plénière, si le jeune le souhaite à partir de l'âge de 13 ans. Respect de l'identité de l'enfant, respect d'une possible distance affective, instauration d'un temps d'approvisionnement mutuel reconnu comme tel, allègement de la dette pour l'enfant (le tiers digne de confiance est défrayé des dépenses occasionnées par le jeune mais non rémunéré pour sa présence quotidienne auprès de l'enfant)... Une formule de ce type est-elle possible, s'agissant je le rappelle, d'enfants déjà grands au moment où ils sont placés ? Peut-on voir là l'avenir de l'adoption ? ■

### Cécile Delannoy

[1] Barbara Monestier, Dis merci, tu ne connais pas ta chance d'avoir été adoptée, Editions Anne Carrière, 2005. [2] Maurice Berger, L'échec de la protection de l'enfance, éd. Dunod, 2003, 2e édition 2014. [3] Daniel Rousseau et al. « Devenir à long terme des très jeunes enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance », in Revue française des affaires sociales, 2016/1 n° 5, p. 343-374.

# Une consultation psycho-médicale adaptée

Pascaline Adamantidis

Le Dr Oriane Stévant est pédiatre à l'Hôpital Saint-Pierre à Bruxelles. Suite à une formation en infectiologie pédiatrique à l'Hôpital de Montréal, elle constate qu'en Belgique, aucune consultation particulière en adoption internationale n'existe. Passionnée par la thématique de la santé internationale et sensible à la question de l'adoption, elle a créé cette consultation pour accueillir les enfants venus de l'étranger.

**A**ujourd'hui, Dr Oriane Stévant accueille un nouveau couple de parents qui ont adopté le jeune Noé, un Colombien de 3 ans, arrivé le 17 avril dernier d'Armenia, une ville à 200 km à l'ouest de Bogota. Le Dr Oriane Stévant a accompagné les parents dans cette démarche longue de sept ans. Avant, les enfants comme Noé étaient exclusivement examinés par l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers via un bilan infectieux tropical classique. Les organismes d'adoption se chargeaient des aspects psycho relationnels mais la collaboration était quasi inexistante, malgré la forte demande à cette époque – entre 300 et 400 enfants par an arrivaient en Belgique en 2005. Or, selon le Dr Stévant, le constat était pourtant clair : les enfants adoptés nécessitent incontestablement une prise en charge spécifique, articulée autour d'une multidisciplinarité. *« Il n'y avait pas du tout d'intérêt pour les problèmes de croissance, les difficultés psychologiques, la question de l'adaptation, etc. L'approche était cloisonnée, alors qu'évidemment, l'enfant n'est pas fractionné, il est une unité et nous pouvons nous nourrir mutuellement des apports de l'un et l'autre. Le corps médical s'est alors progressivement intéressé à l'état de l'enfant de manière plus globale. »*

Elle crée donc en 2006, sur le modèle canadien, une consultation en adoption internationale – jusqu'alors inédite en Belgique – au sein de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (HUDERF) tenant compte des caractéristiques propres à l'adoption. Le lien complémentaire entre les analyses médicales et les constats au niveau psychologique est désormais assuré par une infirmière de liaison, qui multiplie les échanges d'informations et le suivi entre tous les intervenants, avant, pendant et après le processus d'adoption. Cette complémentarité de profils est tout à fait exceptionnelle en Belgique. Depuis 12 ans, le Dr Stévant capitalise les expériences que lui offrent les parents adoptants et leurs enfants au sein de cette consultation.

## La spécificité du suivi

Outre le bilan infectieux, il existe beaucoup d'autres aspects propres à l'adoption internationale pris en charge lors d'une consultation chez le Dr Stévant. Les enfants qui arrivent ici sont prématurés dans 40 % des cas, ou avec un petit poids de naissance. Ils entrent donc dans une catégorie d'enfants plus vulnérables pour certaines pathologies. En Belgique, les bébés nés prématurément font partie de conventions et font l'objet d'un suivi étroit notamment sur les éventuels problèmes visuels ou

auditifs, mais aussi sur les aspects physiques et psycho développementaux. En revanche, les enfants adoptés, même s'ils pèsent 600 grammes à la naissance, ne bénéficient pas de ces suivis particuliers. Ils pourraient entrer dans les conventions puisqu'ils présentent des facteurs de risque indéniables, mais la situation ne le permet pas.

Les enfants adoptés rencontrent également beaucoup de retard de croissance et de malnutrition, ainsi que des maladies plus spécifiques comme les parasites intestinaux, la tuberculose ou l'hépatite B. Et il est clair qu'en Belgique, les médecins sont très peu habitués à soigner des enfants malnutris. Réalimenter l'enfant sur les conseils d'une nutritionniste permet d'éviter les problèmes d'obésité secondaire ou les pubertés précoces chez les petites filles adoptées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un enfant adopté doit être médicalement suivi jusqu'à son entrée en puberté.

## L'art de contextualiser la santé

Au-delà des facteurs médicaux, et c'est là que le Dr Oriane appuie, il s'agit de considérer la dimension psycho relationnelle liée à l'adoption. Trois-quarts des enfants adoptés arrivent avec un retard psycho développemental, avec des problèmes d'ordre sensoriel ou des troubles de l'attachement. Pouvoir les référer précocement à des psychomotriciennes relationnelles, des psychologues ou des psychopédiatres est fondamental. Par ailleurs, les choses vont souvent de pair : un enfant né avec un petit poids a des besoins plus importants au début qui n'ont probablement pas été rencontrés, et a souvent des retards de croissance associés, des

retards cognitifs associés et des retards psycho relationnels associés. « *Il faut attendre un peu que l'enfant s'adapte, qu'il soit moins agité à cause de sa récente arrivée pour pouvoir le réorienter en fonction de son évolution. L'endroit d'où il vient et ce qu'il a reçu comme affects se voient dès la première consultation. Cela m'a donné une richesse immense de pouvoir expliquer aux parents de petites choses liées à leur enfant, de rechercher des conseils, de guider les parents dans des prises en charge adéquates et d'essayer de remettre l'état de santé d'un enfant dans un contexte. C'est une connaissance théorique qui s'associe à une expérience pratique. L'un sans l'autre ne fonctionne pas.* »

Il faut donc considérer tout ce qui est lié aux particularités du pays. Si les bébés n'ont eu que très peu de contacts avec des adultes, ils peuvent également développer des comportements presque autistiques : balancements d'avant en arrière, frottements répétés de la tête ou grincement des dents, ce qui peut compliquer l'établissement de liens affectifs avec ces enfants.

Et puis, il y a le choc culturel. Les enfants le disent peu, mais les parents, eux, en parlent. Les mêmes constats reviennent fréquemment et sont majoritairement d'ordre sensoriel, et particulièrement en lien avec les odeurs, qu'elles soient corporelles ou environnementales. Mais il peut aussi s'agir des sensations, comme les enfants qui ont le mal du transport car ils n'ont jamais pris la voiture. Ce peut être aussi la nourriture, qui n'a absolument pas la même saveur que dans le pays de naissance. Et puis il y a le bruit. Le bruit de la ville. Le moteur d'un camion ou d'un avion qui passe. Les enfants sursautent, bondissent ou se pétrifient. Beaucoup d'enfants adoptés sont sensibles aux bruits ou à la musique. Si les enfants viennent de pays où l'on chante beaucoup, certains réagissent vivement et montrent à quel point la musique a un rôle important dans leur vie.

### **Perspectives de la consultation**

Beaucoup de choses ont changé ces dix dernières années. Le nombre d'enfants adoptés en international a chuté sensiblement, principalement parce que beaucoup de pays ont développé l'adoption nationale. Il existe toujours autant d'enfants abandonnés, mais un des objectifs des droits de l'enfant est qu'ils se fassent adopter dans leur pays de naissance. On remarque alors que les

pays d'origine réservent leurs enfants en bonne santé à l'adoption locale, ce qui fait que les enfants proposés en adoption internationale souffrent souvent de pathologies plus ou moins graves. Même si, par la force des choses, elle est moins fréquentée, la consultation en adoption internationale (transférée entretemps à Saint-Pierre) reste un lieu d'accompagnement essentiel dans le processus d'adoption.

Désormais, le Dr Oriane Stévant s'intéresse à la santé des migrants : « *Nous sommes en retard en Belgique avec les migrants. Nous sommes un pays très fractionné où chaque médecin fait de petites choses, mais chacun dans son coin. Lors du flux de migrants arrivés en 2015, nous avons pallié au plus urgent dans le Parc Maximilien, mais nous souhaiterions avoir un regard rétrospectif sur ce qu'il s'est*

© Pascaline Adamantidis



*passé afin de proposer un projet d'accompagnement. Par exemple en Suisse, quand les enfants de migrants sont arrivés, les professionnels se sont organisés pour que chacun passe à l'Hôpital universitaire de Genève et ont offert à chacun le même bilan, en améliorant forcément la prise en charge et l'état de santé de ces enfants ».*

Actuellement, le Dr Stévant et ses collègues travaillent sur un protocole pour proposer une identification, une prise en charge ainsi qu'un suivi systématique des enfants migrants. S'emparant de la multidisciplinarité comme une plus-value indéniable, le Dr Stévant conclue : « *C'est là qu'est la richesse. Je me sens originale lorsque je collabore* ». ■

**Pascaline Adamantidis**

# Le métissage de l'identité des enfants adoptés

Aurélie Harf, Mayssa' El Husseini, Sara Skandrani

Dans le cadre des consultations d'adoption internationale que nous proposons à la Maison des Adolescents de l'Hôpital Cochin (Paris), les préoccupations des familles et de leurs enfants soulèvent la question de leurs différences, de l'altérité de l'enfant et de ses affiliations. Ces questions ne font pas seulement référence à une différence de patrimoine génétique mais aussi d'apparence physique, venant rappeler et parfois symboliser le pays et la culture de naissance. La question de la conceptualisation de l'identité s'est également posée pour nous.

**D**ans notre approche de l'identité des enfants adoptés à l'international, nous nous sommes appuyés sur les critiques transnationales et postcoloniales de l'identité ethnique ainsi que sur les conceptions de l'identité et du métissage de l'ethnopsychiatrie, et principalement de Marie-Rose Moro et de François Laplantine. Nous définissons ainsi l'identité comme processus dynamique de négociations, processus en perpétuel mouvement, toujours à renouveler dans la relation à l'autre. Elle est multiple, plurielle et hautement subjective. Elle ne peut être corsetée dans une catégorie identitaire prédéfinie ou simplement positionnée sur une échelle d'intensité de l'expression identitaire.

Le métissage des enfants adoptés n'a pourtant pas la même dynamique que celle des enfants de migrants, et ceux dont l'appartenance à plusieurs univers est une évidence, comme les personnes de pays anciennement colonisés (Skandrani 2011). En effet, l'évocation du lieu d'origine de l'enfant adopté peut se résumer à un lieu, celui parfois appauvri d'une institution, à un premier prénom et à une histoire marquée par le vide. Le métissage (dont le mé- est un suffixe privatif) naît alors de l'absence d'une transmission. Il nécessite la (re)création et la redécouverte (Rolland 2006). C'est pourquoi les affiliations seront très importantes, car c'est en dehors de la famille, et grâce à l'ouverture qu'elle permet, que l'enfant adopté pourra construire une altérité positive et métissée, avec des identifications multiples et variées. Le métissage sera fait « *de diversité chaotique interprétée par des imaginaires individuels* ». Cette expression empruntée au poète Patrick Chamoiseau (2011) célébrant la créolité, s'appliquerait aux enfants métis de nos consultations : leur métissage psychique et culturel s'élabore également avec une diversité chaotique, des représentations, des symboles et des lacunes avec lesquelles il faut, aux parents comme aux thérapeutes, de l'imagination pour tisser des narrations, des pratiques, des images pour reconstruire voire transformer ce qui a été délabré et déchiré, pour créer, co-créer du sens.

## A quelle(s) culture(s) s'identifier ?

L'identité culturelle est définie dans la littérature anglo-saxonne comme l'ensemble des croyances, comportements sociaux, rites, coutumes, traditions, valeurs, langues, institutions d'une culture donnée<sup>1</sup>. Pourquoi parler d'identité culturelle chez les enfants adoptés ? Car les enfants adoptés dans un cadre d'adoption internationale, qui représentent la grande majorité des adoptions actuellement, viennent d'ailleurs. Leur première

partie de vie s'est déroulée dans un autre pays, immergée dans un autre bain culturel. En outre, il existe le plus souvent une différence d'apparence physique entre l'enfant et ses parents, ce qui met sur le devant de la scène la notion d'altérité, altérité que l'enfant lit dans le regard d'autrui, le qualifiant de différent et d'étranger. L'enfant adopté est porteur d'affiliations multiples et sa construction identitaire se tisse à travers cette multiplicité de sentiments d'appartenance.

Quelle est la culture des enfants adoptés ou plutôt à quelle(s) culture(s) s'identifient-ils ? Dans les familles migrantes, les parents transmettent leur héritage culturel à leurs enfants. Parents et enfants partagent une même apparence physique étrangère et les enfants peuvent s'identifier à leurs parents et à leur culture. Mais qu'en est-il chez les enfants adoptés dans un autre pays, qui sont élevés dans le bain culturel de leurs parents adoptifs et peu exposés à la culture de leur pays de naissance ? Les enfants adoptés dans le cadre d'une adoption internationale migrent seuls et sont, pour une majorité d'entre eux, confrontés à ce que Lee appelle le « *paradoxe de l'adoption visible* » : appartenir à un groupe minoritaire par leur apparence physique et appartenir au groupe majoritaire du fait de leur milieu familial (Lee, 2003).

Les familles que nous rencontrons à la consultation adoption de la Maison des Adolescents de l'hôpital Cochin (service du Pr. Moro) déposent la question culturelle en consultation. La question culturelle peut être abordée dans le discours des parents, au sein duquel émergent les représentations parentales du pays de naissance de leur enfant et de sa culture. Certains parents peuvent nous interroger sur l'importance ou la pertinence d'aider leur

enfant à maintenir des liens avec cette « autre culture », exposant des positions parentales diverses.

Mais la question des appartenances culturelles surgit aussi dans le discours des enfants et des adolescents. Certains peuvent revendiquer leurs sentiments d'appartenance à leur pays de naissance et se rapprochent de façon active d'éléments culturels de ce pays. D'autres racontent leurs expériences de discrimination, les forçant à prendre position devant ces affiliations imposées par le regard de l'autre, que ce soit pour les rejeter ou se les approprier en s'affiliant par exemple à des enfants de migrants.

Les familles nous aident donc à ne pas occulter la question des appartenances culturelles des enfants adoptés dans le cadre d'adoptions internationales, avec toute sa complexité.

## De quel désir, de quelle histoire ?

Parler de culture du pays de naissance permet de parler des origines de l'enfant. D'où vient-il ? Les représentations de la culture du pays de naissance et les représentations des parents de naissance s'entremêlent. Appartenances culturelles et patrimoine génétique se confondent parfois dans le discours des familles.

Lorsque les enfants, notamment à l'adolescence, revendiquent leurs appartenances au pays de naissance, s'affilient à des enfants de migrants ou demandent à retourner dans leur pays de naissance, ils questionnent leur statut d'altérité visible mais également la question de leurs origines et des parents de naissance. Cela peut passer par une revendication des liens du sang, paradigmatique de l'intrication entre filiation « biologique » et sentiments d'appartenances culturelles. Passer par l'étape du voyage de retour dans le pays de naissance ou s'intéresser à la culture du pays de naissance devient alors une étape dans le processus long, douloureux et chaotique de la quête des origines, de l'accès au premier paragraphe de son histoire.

Les familles adoptives parlent de culture. Mais lorsque l'on parle de culture, on parle d'autre chose, aussi. À travers les représentations familiales de cet ailleurs, la multiplicité des affiliations, la revendication ou le déni de l'altérité de l'enfant ou encore la culture du pays de naissance comme support de projection de la question de l'origine, il paraît fondamental que la question culturelle puisse être complexifiée, malaxée, étirée, pour que se construisent ou plutôt se co-construisent les multiples sens dissimulés sous la question de la culture.

## Source de souffrance et de richesse

L'approche transculturelle a alors comme objectif de pouvoir parler d'altérité, de migration et de métissage sans que cela ne constitue une menace pour le nouveau lien filiatif ou un manqué de loyauté à l'encontre des parents adoptifs. La

## Les appartenances culturelles des enfants en situation d'adoption internationale : une approche qualitative des perspectives parentales, thèse d'Aurélie Harf, Paris, Université Paris Descartes, 2014, 241 p.

L'objectif de ce travail était de mieux comprendre les positions des parents quant aux appartenances culturelles de leur enfant. Le guide d'entretien explore le parcours de l'adoption, le choix du pays, le voyage dans le pays de naissance de l'enfant, les éléments connus de l'histoire de vie de l'enfant avant l'adoption, les liens du pays de naissance de l'enfant, à sa culture, les éventuelles expériences de racisme et de discrimination vécues par l'enfant. Les résultats de ce travail s'articulent autour de trois publications. Une première publication consiste en une revue de littérature sur le concept d'identité culturelle chez les enfants en situation d'adoption internationale. La deuxième publication décrit les positions parentales retrouvées dans l'étude, quant aux liens gardés ou non avec le pays de l'enfant et sa culture. Trois grands types de représentations parentales sont dégagés : le premier groupe de parents ne garde aucun lien avec le pays de naissance de leur enfant et refusent la multiplicité des appartenances culturelles de l'enfant. Le deuxième groupe de parents garde de façon active et régulière des liens avec le pays de naissance de l'enfant et sa culture et revendique le fait d'être une famille multiculturelle. Le troisième groupe de parents adapte les liens au pays de naissance et sa culture en fonction des questionnements et intérêts de l'enfant. Enfin, une troisième publication concerne la naissance des représentations parentales au moment des premières rencontres parent-enfant.

question culturelle viendrait comme support de la question de l'altérité de l'enfant adopté. L'appropriation psychique d'un enfant venu d'ailleurs est un enjeu présent lors de l'arrivée de tout enfant, mais demandant une créativité infinie lorsqu'il s'agit d'adoption. L'enfant adopté est un enfant métissé, car porteur d'appartenances et d'identifications multiples. Comme dans toute situation de métissage, cette complexification des questionnements identitaires et cette multiplicité des sentiments d'appartenance peuvent être sources de souffrance mais aussi de grandes richesses (Moro, 2002 ; Moro et al., 2004), lorsque les différentes affiliations peuvent coexister et permettre le déploiement de l'éventail identitaire. Ni tout à fait comme mes parents adoptifs, ni tout à fait comme ce que mon corps laisserait entendre, un paradoxe source de souffrance et de richesse, entre deux mondes. ■

**Aurélie Harf**, Pédiopsychiatre, Maison de Solenn-Maison des adolescents, Hôpital Cochin, Paris, Université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité, Paris, France.

**Mayssa' El Hussein**, Psychologue clinicienne – PhD, Maison de Solenn-Maison des adolescents, Hôpital Cochin, Paris.

**Sara Skandrani**, Maître de conférences, LASI-Centre de Recherche Didier Anzieu, Université Paris Ouest.

[1] Baden et Steward, 2000 ; Thomas et Tessler, 2007 ; Vonk, 2001 ; Lee et al., 2006.

# Le secteur non marchand au cœur du changement

Pierre Artois

Un titre évocateur à l'aune des transformations d'un secteur d'activité clef en Belgique. Cet ouvrage fait suite à un colloque tenu à l'Université libre de Bruxelles en octobre 2014 et tente d'apporter des réponses face aux enjeux importants qui traversent les changements évoqués de manière inédite depuis quelques années.

**D**ans un premier temps, les auteurs de cet ouvrage collectif ont abordé de diverses manières le positionnement hybride des organisations et institutions du secteur non marchand suite aux tensions vécues entre le contexte et le sens idéal donné aux pratiques. Contexte positionné suite aux stratégies des acteurs dans des séquences définies par les politiques publiques, et la redéfinition de la fonction publique, où les rapports sociaux sont marqués par l'engagement des individus et des formes de régulation étatique.

## **Vous avez dit partenariat ?**

Bien que vantée, la logique de partenariat peut avoir des effets dévastateurs. Certains auteurs montrent combien nous sommes loin d'un partenariat envisagé comme lieu pluriel de confrontation et de négociation des conceptions, des politiques et des pratiques sociales en vue d'engagements réciproques. Le plus souvent, le partenariat se manifeste comme une simple juxtaposition de secteurs et fonctions professionnelles fermés sur eux-mêmes, dans laquelle les injonctions économiques sont prédominantes.

Cependant, et même heureusement, on constate que l'agir collectif se réinvente dans la dérégulation de l'Etat social suite à la crise de l'emploi, du travail et de ses institutions. Le renouveau de l'économie sociale traduit cette quête de sens, la recherche de modèle alternatif face au modèle économique dominant. Des innovations voient le jour et sont porteuses de nouvelles configurations des rapports entre individus. Cette manière de faire du social n'est pas nouvelle mais bien la configuration des rapports sociaux. Ce caractère inédit, faisant évoluer les cadres, est source de tensions, qui se cristallisent sous les vocables rationalisation, professionnalisation, innovation, reconfiguration, recomposition. Ces métamorphoses sont idéologiques, traduisant la complexification du travail social d'intervention dans un contexte de transformation du système d'emploi et de réorganisation de la division technique et sociale du travail.

## **Quelle qualité d'emploi ?**

Dans un deuxième temps, ce livre s'est attaché à visibiliser un phénomène de recomposition des organisations associatives, dû au développement du salariat. Phénomène plus que complexe, car il y importe les enjeux sociaux associés dans une

sphère qui avait toujours été appréhendée en dehors des mondes du travail. Les inégalités sont légion.

Bien que les rapports de la Fondation Roi Baudouin et de la Banque Nationale placent le secteur non marchand comme proportionnellement le plus grand créateur d'emplois des cinq dernières années, il convient d'analyser ce phénomène de manière nuancée. Travailler dans le secteur des soins de santé n'est pas travailler dans l'insertion professionnelle. La qualité d'emploi est bien à géométrie variable avec des discriminations nombreuses en termes de temps de travail, salaire, modalité organisationnelle et précarité des contrats selon les secteurs. Les auteurs approchent par des études de cas ces différents constats profitant de la visibilisation du travail salarial associatif, coopératif, communautaire... qui n'a jamais été aussi forte.

Malgré tout, le travail salarié associatif oscille encore entre travail et engagement. La dualisation couverte par le discours faisant l'apologie de l'engagement devient un non sens et un objet de lutte contre les inégalités sociales. Les mondes associatif et communautaire récoltent d'une part des droits sociaux ainsi qu'une valorisation sociale et

sociétale. Et d'autre part, un espace de dialogue pour les relations professionnelles.

Enfin, les rationalisations des organisations, à travers les politiques du travail du secteur, posent la question de leur professionnalisation. Phénomène par trop souvent appréhendé

**La qualité d'emploi est bien à géométrie variable avec des discriminations nombreuses en termes de temps de travail, salaire, modalité organisationnelle et précarité des contrats selon les secteurs**



comme une marche en avant forcée et désirable annihilant toute conflictualité des rapports sociaux de travail. Or, en filigrane de ce débat, c'est bien la question de la désinstitutionnalisation du travail qui se joue. Le travail comme institution sociale, symbolique, protectrice et intégratrice.

### Quels effets pour les usagers ?

Enfin, dans un troisième temps, le tour d'horizon des auteurs s'est centré sur les bénéficiaires de ce secteur marqué par le travail social d'intervention : l'utilisateur. Les différentes contributions soulignent la montée des inégalités et la progressive invisibilisation de ce public spécifique au sein des politiques et dispositifs mis en place alors que le projet même de l'économie sociale faisait référence à la pluralité des formes de démocratie afin de réinventer justement le social ; voire de « faire du social autrement ».

Les auteurs montrent en ce sens que la reddition de compte ou politique d'accountability entraîne une fuite des dispositifs qui échappent aux travailleurs. Autrement dit, les travailleurs ne peuvent plus s'approprier les dispositifs ce qui entraîne des conséquences, parfois dramatiques, pour les usagers. En effet, en partant de l'exemple des missions locales, on constate que des dispositifs créés au départ pour des personnes très éloignées du marché de l'emploi – désocialisées et qualifiées d'inemployables ou peu employables – se dérobent à eux de par une gouvernance par le chiffre. Ces catégories de publics se voient invisibilisées pour que les politiques menées soient jugées efficaces et répondent aux demandes d'atteindre un

certain quota de remise à l'emploi.

Dans un autre contexte, français, celui d'une caisse primaire d'assurance maladie, les conclusions se rejoignent. La rationalisation du temps de travail s'apparente plus à une stratégie d'adaptation des travailleurs pouvant entraîner une dégradation des services, des formes de déprofessionnalisation et de relégation des publics.

Loin de jeter la pierre aux travailleurs sociaux, la question est alors de savoir si les organisations de l'économie sociale ont encore la possibilité de valoriser le projet originel, de générer des formes plurielles de démocratie. De s'investir dans les activités de l'Etat social afin de rester une « force de transformation ». ■

### Pierre Artois

Maître de conférences en Sciences humaines et sociales, ULB

Co-directeur avec Mejed Hamzaoui et Laetitia Melon de l'essai *Le secteur non marchand au cœur du changement*, Couleurs livres, 2016, 195 p.





# Du racisme chez les an

Entretien

Mireille-Tsheusi Robert est impliquée dans l'associatif bruxellois depuis... elle a sondé 85 acteurs belges de la lutte antiraciste. Réalisé dans le... des paradoxes interpellants : les antiracistes connaissent très peu l'h... institutions dans lesquelles ils évoluent seraient peu exemplaires e... équipes de travail.

**AI : Vous venez de publier « *Racisme Anti-Noirs. Entre méconnaissance et mépris* ». Pourquoi avoir écrit ce livre ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** J'ai eu beaucoup de partenariats avec des associations belgo-belges, dont certains ne se sont pas très bien passés. Dans l'interaction humaine, il peut y avoir beaucoup de violence, symbolique surtout, qui peut nous mettre dans une situation de subordination. Souvent, ce sont ces confrères belgo-belges qui ont les budgets, le pouvoir décisionnel, le rôle d'évaluer les projets, même s'ils en savent moins à propos de la thématique abordée. Il semble qu'il y ait un préjugé de supériorité de leur part. Mais ces partenaires n'apprécient pas que cette incohérence soit verbalisée. Aussi, certains ont pu dire : « *Tu es hypersensible, tu vois du racisme partout, tu es obnubilée par le racisme* ». Parce qu'il leur est difficile de percevoir le racisme institutionnel. C'est notamment pour appréhender cette question du racisme structurel et invisible que j'ai voulu investiguer dans les organisations généralement qualifiées d'antiracistes, pour savoir si, au contact Afro-descendants, les institutions antiracistes parviennent à mettre en pratique ce qu'elles prônent.

**AI : Comment avez-vous procédé ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** Tout d'abord, nous avons délimité notre panel. Le choix s'est porté sur les organisations et leurs travailleurs sociaux, formateurs, éducateurs, agents culturels ainsi que des politiques; bref, tous ceux qui ont, de près ou de loin, travaillé sur des thèmes liés aux Afro-descendants et/ou à la déconstruction des préjugés. Nous les avons réunis sous un vocable générique : « les antiracistes ». Ensuite, nous avons construit un questionnaire sur base de trois critères :

- la connaissance que les acteurs du champ antiraciste ont de la sociologie de l'immigration belgo-africaine (raisons de leur venue, vécu du racisme, niveau d'étude, etc.);
- leur connaissance de l'histoire coloniale (dates clés, personnages déterminants, etc.);
- l'exemplarité des institutions en matière de mixité des équipes de travail (au-delà des métiers de soutien tel que technicien de surface ou secrétaire).

**AI : Quels sont les principaux constats qui en émergent ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** Cette recherche montre à quel point le racisme envers les Afro-descendants est plus une question de mépris que de peur. Il apparaît que, d'une manière générale, les professionnels rencontrés sont conscients de leur méconnaissance des Afro-descendants mais ils n'entreprennent – à titre personnel et institutionnel – que peu d'initiatives afin de changer cela. Il y a donc un certain « entretien » de leur méconnaissance, même si cette situation peut les amener à faire des méprises : par exemple, organiser une campagne de sensibilisation contre l'excision dans les milieux

congolais de Belgique... une population qui n'est pas vraiment touchée par cette problématique. Je thématise cet « entretien de la méconnaissance » en la qualifiant de « mépris social » pour faire référence à une certaine in-considération, une indifférence ou une ignorance des thématiques Afro-descendantes. Heureusement, ce n'est pas le cas de tout le monde !

Un autre constat important est que nous manquons de termes francophones pour exprimer certains phénomènes, et les emprunts à la langue anglaise renvoient à l'histoire particulière du racisme étasunien (« *whitesplaining* », « *blackfacing* », « *whitewashing* », etc.). Au-delà des termes que l'ont peut simplement traduire (« *intersectionality* », « *colorism* »), nous avons besoin de termes propres en français, pouvant décrire ce que nous vivons en Belgique, en tenant compte du contexte migratoire ou encore de l'histoire coloniale. J'en ai créé quelques uns concernant le racisme envers les Afro-descendants et qui sont inédits dans la littérature francophone : afrisme, négroquence, africide, racisme paradoxal, afrilience, etc.

**AI : Pouvez-vous expliciter la notion de « mépris social » ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** Oui, étant entendu que selon le dictionnaire Larousse, le mépris est notamment le « *sentiment par lequel on juge quelqu'un ou sa conduite indigne d'estime ou d'attention* ». Le contraire, c'est l'estime, l'égard, la considération, autrement dit, la « reconnaissance sociale ». Notre étude est une tentative pour objectiver cette carence d'intérêt. Je dirais que ce qui constitue le mépris, ce n'est pas tant la méconnaissance des Afro-descendants, c'est le fait que des acteurs – pas tous – censés être formés et informés, ne s'inquiètent pas de leur ignorance, qu'ils entretiennent parfois des années durant. Or, le travailleur antiraciste a une responsabilité professionnelle et politique : il ne peut pas se permettre de ne pas maîtriser *a minima* ces

# antiracistes ?

en 1999. Avec son collègue Nicolas Rousseau, cadre de BePax<sup>1</sup> asbl, leur recherche pointe l'histoire de l'immigration postcoloniale et les enjeux en matière d'inclusion des Noirs dans leurs

thématiques et de prétendre y travailler ou former les autres.

**AI : Qu'est-ce que le « racisme paradoxal » ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** C'est le racisme exercé par des professionnels ou des militants anti-racistes. Le paradoxe vient de l'idée de trouver du racisme dans un milieu où l'on n'est pas censé en trouver, où l'on souhaite justement le combattre, comme dans les organisations antiracistes.

**AI : Selon vous, d'où vient ce que vous qualifiez de mépris social envers les Afro-descendants ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** Des six siècles d'humiliation des Africains d'abord. Le début

de l'esclavage par les Européens se situe à peu près au 15<sup>e</sup> siècle. Et on ne peut pas faire fi de l'histoire quand on parle de racisme. L'esclavage et la colonisation ont formaté « notre vision du Noir ». L'histoire coloniale a, semble-t-il, injecté les ferments du racisme en nous, sur plusieurs générations. Et là, on n'a eu que soixante ans pour entamer une démarche de la même ampleur pour déraciner cette vision biaisée. Cela demande un travail de fond et un effort collectif de déconstruction du racisme. Et pose désormais la question de la rupture : à quel moment y a-t-il eu une rupture entre « le Noir » qu'on avait comme esclave, colonisé, méprisé et l'Afro-descendant d'aujourd'hui, celui que l'on veut respecter ? Par quel processus le « Noir » est-il devenu un égal ? A quel moment notre vision et notre lexique ont-ils changé ? A la décolonisation ? Non, cette rupture politique, n'a jamais

vraiment été une rupture idéologique. En fait, il semble qu'il n'y ait pas eu de rupture... Aucun programme étatique d'une envergure aussi grande que la propagande coloniale n'a été mis en place pour décoloniser nos esprits. C'est pourquoi le racisme apparaît parfois malgré nous.

**AI : Votre livre est emprunt d'ironie et d'autodérision. Pensez-vous que cette légèreté puisse décrédibiliser le propos ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** C'est de l'autodérision parce que je fais aussi partie de l'associatif antiraciste. Nous avons retourné le miroir vers nous et nous rions de nous-mêmes. Mais cet

humour aux accents ironiques permet aussi de baisser la pression tant le constat peut paraître pessimiste. Quoi qu'il en soit, à partir de cette modeste remise en question, nous espérons que des chercheurs académiques fassent aussi leur part du travail. Sinon, nous serons obligés de continuer sur cette voie volontairement impertinente et insolente.

**AI : Les antiracistes sont-ils capables d'entendre vos propos sur le racisme paradoxal ?**

**Mireille-Tsheusi Robert :** Ce n'est pas simple parce que les questions soulevées mettent mal à l'aise. D'aucuns sont dans un déni inconscient et ne pourront peut-être jamais

ouvrir les oreilles. Mais une question demeure : au contact des Afro-descendants, les professionnels de la grande famille antiraciste parviennent-ils à donner l'exemple ? Car, quand on est une famille - je m'y inclus - on ne se méprise pas entre soi, on ne se rejette pas entre soi, on n'est pas raciste entre soi. Or, il subsiste une difficulté à intégrer les Africains dans les structures antiracistes. Se heurter au racisme devant un



**Se heurter au racisme devant un guichet, lors de démarches administratives ou face au directeur d'une association antiraciste, ce n'est pas la même chose. Ce racisme invisible et paradoxal fait un mal fou et perturbe le combat commun pour l'égalité.**

guichet, lors de démarches administratives ou face au directeur d'une association antiraciste, ce n'est pas la même chose. Ce racisme invisible et paradoxal fait un mal fou et perturbe le combat commun pour l'égalité. Mais au vu de certaines dynamiques positives dans l'associatif bruxellois, j'ai bon espoir : une amélioration est possible. ■

Propos recueillis par **Pascaline Adamantidis**

[1] BePax est une association d'éducation permanente qui travaille sur les enjeux du racisme et de l'importation des conflits au travers d'articles d'analyse, de conférences, d'outils pédagogiques, d'animations et de formations.

# « Nous avons des questions à toutes vos réponses » !

Qu'est-ce qu'un terroriste ? Tous des fanatiques ? L'islam est-il violence ? Sauvez-nous, bombardez-les ? Avant, on avait la paix ? Après des mois d'analyse et de recherche, la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) lance un site internet [questionsterrorisme.be](http://questionsterrorisme.be) pour « (re)mettre » le terrorisme en question.

Le climat anxiogène qui s'est installé dans nos sociétés européennes depuis le 11 septembre 2001 suscite amalgames, confusions, raccourcis, contre-vérités. La CNAPD capitalise son expérience en matière de déconstruction et de compréhension du terrorisme : « *Tenter de comprendre le terrorisme, ce n'est pas l'excuser. C'est engager une démarche citoyenne qui veut diriger l'action collective vers des objectifs tangibles et constructifs de paix et de réelle sécurité. Parce que nous avons des « questions à toutes vos réponses », [www.questionsterrorisme.be](http://www.questionsterrorisme.be) brise les préjugés en matière de terrorisme* ».

## Le site internet est structuré en quatre parties

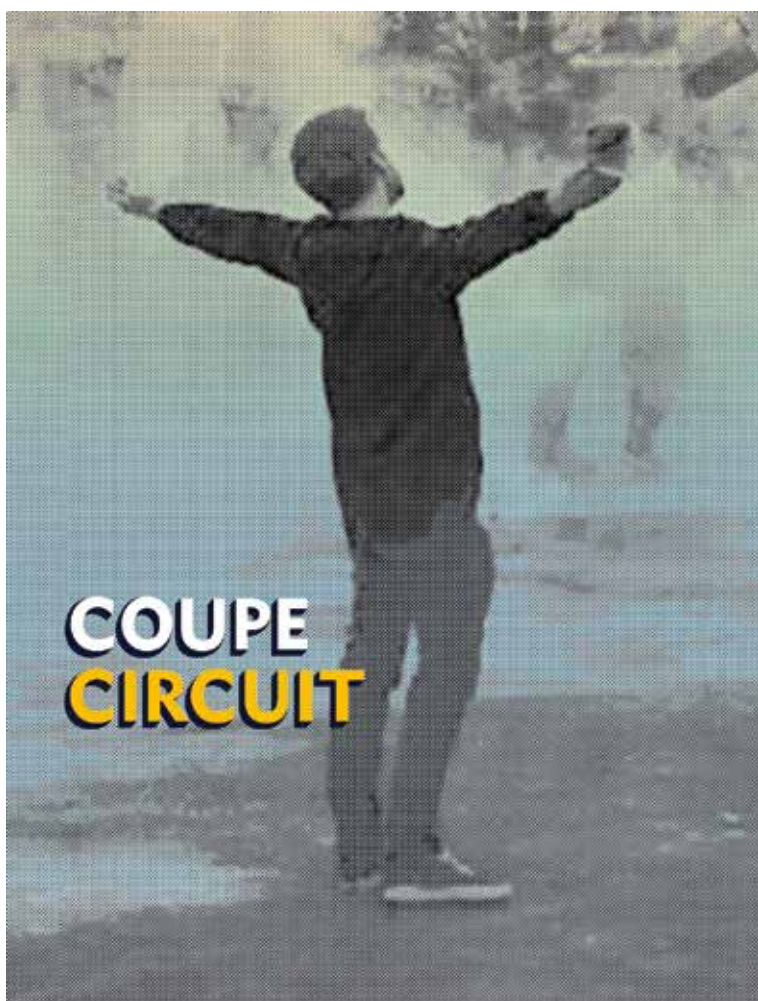
- Un **récit interactif**, intitulé « *Le livre dont tu es le terreau* », invite le lecteur à entrer dans un récit où il sera amené à faire des choix face à de la violence politique.
- L'**outil pédagogique** « *terro[r]isme* » : dix fiches déconstruisent certaines idées reçues et la manière dont

le phénomène du terrorisme est perçu et relaté dans les médias.

- Une « **boîte à outils** » offre des supports pédagogiques, didactiques, académiques traitant les thématiques du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la violence politique.
- Une « **boîte à partages** » propose au lecteur un espace d'expression où il peut poser une question, commenter ou même partager son sentiment à ce sujet.

Démarche à la fois pédagogique et citoyenne, « *Terrorisme en questions ?* » ouvre la réflexion pour comprendre davantage ce que sont le terrorisme et la lutte contre le terrorisme afin de rediriger le débat public vers les véritables causes qui le rendent possible. Si l'ergonomie du site manque quelque peu de confort et de méthodisme, rendant sa navigation peu aisée, il n'en reste pas moins que ce nouvel outil est très pertinent pour décortiquer les logiques véritables qui sous-tendent le terrorisme et son combat. ■





La deuxième édition du Festival Coupe Circuit joue les prolongations. Jusque novembre 2017, il est possible de découvrir, revoir ou réécouter quelques pépites des réalisations audiovisuelles et sonores, associatives, alternatives, sociales, citoyennes. Le tout en ligne.

**L**e Festival Coupe Circuit, lancé en 2015 par l'asbl GSARA (Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel), est né d'une nécessité de mieux diffuser documentaires sociaux, fictions ou créations sonores issus d'ateliers de participation citoyenne, qui passent trop souvent à côté du grand public.

Grande particularité, Coupe Circuit se déroule en ligne depuis deux ans : volonté de lever les contraintes géographiques et temporelles liées à tout festival, tout en gardant les atouts classiques de la compétition, avec jury, vote du public, moments d'échange, soirée de clôture. Il rassemble des œuvres témoins d'enjeux sociaux actuels politiques, économiques, culturels. L'approche citoyenne donne

naissance à des productions qui proposent d'autres images, d'autres points de vue, d'autres représentations, d'autres visions de la société. L'objectif n'est donc pas seulement de faire voyager des réalisations « sur » les gens mais aussi, et surtout, celles produites « avec » eux.

## Les rendez-vous de juin

**Entre le 1er et le 8 juin**, l'occasion vous sera donnée de (re) voir *Diversion*, une fiction (16 min.) de Nicolas Van Ruychevelt, produite par ASBL Z !, et qui nous projette en 2026, avec la rencontre d'Alan et de Shana au 10e anniversaire du Traité transatlantique, anniversaire que Shana la militante entend bien perturber.

**Du 16 au 23 juin**, le documentaire sonore (27 min.) de Yvan Hanon, produit par Media Diffusion, nous entrainera dans les récits de gens tombés en burn out, en perte de sens et d'énergie.

Deux rendez-vous sont ainsi prévus par mois, jusqu'en novembre. ■

[www.coupecircuit.be](http://www.coupecircuit.be)

## Programmation

### Juin

01 > 08 : Diversion

16 > 23 : Sur le fil

### Juillet

03 > 10 : Derrière les yeux

11 > 18 : Erreur article 1

### Août

16 > 22 : De longues vacances

23 > 29 : Beaux jeunes monstres

### Septembre

04 > 11 : Tous ensembles

18 > 25 : 48 h de grève avec les cheminots

### Octobre

02 > 09 : La bataille de l'eau noire

16 > 23 : A travers la fenêtre

### Novembre

05 > 12 : Présomés différents

# Du neuf dans



## L'âge des migrations, d'Hervé Le Bras, Paris, Autrement, 2017, 150 p.

L'homme migre depuis son apparition sur Terre – et ça lui a réussi. Le désir de changer de pays n'a jamais été aussi répandu qu'aujourd'hui.

Contrairement aux idées reçues, les murs et les barrières que dressent les nations ne bloquent pas les migrants, mais les sélectionnent. Un nouvel équilibre mondial des compétences se met irrésistiblement en place. Actuellement, la perception de la migration s'est complètement détachée de la réalité. Ce n'est pas cet ouvrage qui va en changer grand chose, mais il espère œuvrer dans cette direction de deux manières : en décrivant factuellement les transformations des migrations dans le monde, et en analysant la manière dont elles ont été perçues et racontées.

Le premier chapitre présente le changement de nature des migrations. De locales majoritairement, elles sont devenues globales. Avec le deuxième chapitre, on constate que, dans le monde entier, les stéréotypes de la migration restent les mêmes : désirs d'émigrer et peurs de l'immigration n'ont pas pris acte des transformations, en particulier du rôle du savoir ou plus exactement du capital humain. Le propriétaire ne migre pas car il ne peut transporter sa propriété. Le pauvre ne migre pas car il n'en a ni les ressources ni les relations à l'étranger. Ce sont les classes moyennes, éduquées mais peu fortunées qui fournissent les gros bataillons de la migration et elles sont de plus en plus nombreuses dans le monde. Elles peuvent en effet transporter avec elles leurs compétences quand elles se déplacent. Auparavant on migrait pour survivre. Aujourd'hui on migre pour se réaliser. Le troisième chapitre se penche sur les migrations étudiantes dans le monde entier car elles annoncent les déplacements à venir. Deux autres causes récentes sont mises en avant : le changement climatique et le vieillissement des populations riches. Enfin, le dernier chapitre se consacre aux déformations que le langage impose aux chiffres de l'immigration, particulièrement dans le cas français.

## L'ère du complotisme : la maladie d'une société fracturée, de Marie Peltier, Paris, Les Petits Matins, 2016, 140 p.

Cet ouvrage s'attache à déconstruire les ressorts d'un phénomène devenu majoritaire dans le monde occidental : la « complotologie ». L'auteure se concentre sur les repères utiles pour analyser le développement du phénomène actuel. Si les racines du complotisme existait avant le 11 septembre 2001, on assiste depuis à l'apparition d'un nouveau récit politique et médiatique. Les guerres réelles et celles du « choc des civilisations » qui ont suivi ont favorisé deux visions conspirationnistes qui se nourrissent l'une de l'autre.

La première s'appuie sur « le grand mensonge » des armes de destruction massive détenues par Saddam Hussein, qui sert de base au déclenchement de l'offensive américaine et de l'invasion de l'Iraq en 2003, moment fondateur d'une mise en doute systématique. Le doute devient le carburant d'un système de pensée complotiste. Après le premier temps du « *tout le monde vous ment* », la propagande passe à l'étape suivante : « *on vous apporte la vérité* ». Elle produit son propre récit des événements sur des sites de « réinformation ». Pour ce faire, on fait appel aux vieux ressorts du complotisme dans l'histoire, qui remonte à l'affaire Dreyfus ou à la colonisation : le discours dénonçant les complots des puissants prétend défendre la voix des victimes opprimées.

L'ouvrage souligne que « *la proximité de l'idéologie complotiste avec les régimes autoritaires relève d'une véritable mise en réseau* ». La double obsession de ces complotistes est toujours le désir de vérité et de justice. Pour contrer ce discours, il faut proposer des pistes concrètes d'action qui donnent du sens. Il faut montrer que l'action militante peut changer concrètement les choses. Beaucoup de gens tombent dans ce discours car ils ont l'impression de ne pas être reconnus. Il faudra donc leur permettre de s'engager, les écouter et les intégrer dans le récit collectif.



# nos rayons

Cathy Harris

Le Centre  
de documentation  
du CBAI est ouvert :  
mardi et mercredi :  
9h > 13h et 14h > 17h  
jeudi et vendredi :  
9h > 13h



## Les épreuves de l'exil : repenser les termes de la politique, d'Augustin Giovannoni, Paris, Kimé, 201, 206 p.

Pourquoi s'exile-t-on ? Pour échapper à l'injustice, reconquérir une liberté menacée, fuir les violences, les persécutions, la mort,

la misère ou s'arracher à la résignation. On part quand rien ne peut plus faire écran au risque d'anéantissement, que l'espérance devient lettre morte, alors même que la vie n'a pas été accomplie. Les épreuves qui conduisent aujourd'hui à l'exil ont leurs origines dans les déchirures du nouvel ordre mondial. Dans un système où la rationalité et l'éthique divergent, l'humanité est la grande perdante : le mal et la violence peuvent faire leur sale boulot. Quand le sujet ne trouve plus sa place, la perte de la relation à l'autre entraîne la perte de l'idée synthétique du moi personnel. L'auteur affirme qu'il faut faire de l'exil une catégorie politique, de portée universelle et signifiante pour la modernité. L'exilé se métamorphose en paradigme de tous les exclus qui refusent de ne compter pour rien. Il incarne celui qui résiste aux pressions sociales, surtout celles qui voudraient étouffer sa voix autant que son humanité, et il constitue une référence, un pôle d'attraction pour toute individualité ou tout groupe pleinement intégré dans la société. La pensée de l'exil devient alors une condition de possibilité du politique, dans la mesure où elle est animée par une visée d'émancipation et la recherche d'une fraternité. Si l'hospitalité à l'égard de l'exilé est nécessaire, c'est parce que la société est en elle-même le lieu de la dépendance mutuelle des hommes où viennent à la lumière les désirs et les nécessités. Le domaine du politique est bien celui de l'être-avec, celui où se réalise la condition humaine de la pluralité des individus considérés en tant que tels, dans la multiplicité de leurs perspectives singulières, s'exprimant dans un espace public, défini par des règles communes à l'intérieur d'un monde commun partagé.



## Citoyenneté de non citoyens, sous la direction de Marc Derycke, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2016, s.n.

Cet ouvrage prend position face à

l'opinion dominante qui considère qu'une catégorie d'individus et de groupes est dépourvue des propriétés qui font le citoyen ; plus profondément, elle leur retranche une part d'humanité. Cette mise à l'écart pose une question politique : ils/elles sont mères sans papiers, citoyens *effacé(e)s* en Slovaquie, sourd(e)s, illettré(e)s, Tsiganes et voyageurs, personnes en situation de handicap, ou qui occupent plus généralement des emplois subalternes... mais, ailleurs ou ici, invisibles souvent, tous, toutes s'efforcent de vivre sinon de survivre pour les leurs et, ce faisant, créent pour la plupart une zone franche bien à eux. Car, par-delà le milieu dans lequel ils se terrent, ils agissent, attentifs, « en font plus », transformant et participant à la société. Sans eux, elle ne serait pas la même. Encore faut-il aller les voir, échanger nos confiances pour se faire accepter, partager leur secret et décrire les pratiques par lesquelles ils s'affranchissent localement des assignations qui en font des assistés, sinon des fauteurs de trouble. Ce livre montre en quoi précisément ils sont nos égaux, chaque auteur traitant du domaine ou du public dont il est spécialiste. Il est aussi remarquable que leurs contributions, les inventions surgies de leur lutte quotidienne et dont on les croyait incapables se transmettent moins par le dire, médium normatif qui privilégie les dominants, que par la contagion des pratiques qui outrepassent la barrière des préjugés. Porter un autre regard sur celles et ceux qui ont été rejetés aux marges, c'est aussi considérer autrement la politique : avec eux, le mot émancipation reprend sens.

## Autres nouveautés au centre doc

[www.cbai.be](http://www.cbai.be), rubrique: Documentation/nouveautés

- *Sous influence (s) ? : petit guide de survie en territoire médiatique : médias et stéréotypes*, sous la direction de Dominique Geeroms, Mons, CIEP/HC/Pac, 2017. Combien de pages ?
- *Exils*, sous la direction de Marie-Claire Amblard, Idoc 87/décembre 2016, Paris, Association Images documentaires, 86 p.
- *Nous habitons la terre*, de Christine Taubira, Paris, Philippe Rey, 2017, 159 p.
- *Punir : une passion contemporaine*, de Didier Fassin, Paris, Le Seuil, 2017, 200 p.
- *Migrants & réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, de Claire Rodier, Paris, La Découverte, 2016, 94 p.
- *Les questions que se posent les jeunes sur l'islam : itinéraire d'un prof*, de Hicham Abdel Gawad, Paris, La Boîte à Pandore, 2016, 321 p.

# Commandez des numéros de la collection !

Et retrouvez la liste complète sur [www.cbai.be](http://www.cbai.be)  
[www.micmag.be](http://www.micmag.be)

## Quelle politique culturelle voulons-nous ?

Mars 2017, AI n° 335

Si la diversité culturelle ne se décrète pas *a priori*, il faudrait en faire une question sociale. C'est peut-être là tout l'enjeu de l'action culturelle d'aujourd'hui, celle qui émancipe mais qui rassemble aussi la société sur les questions de son devenir.



## Qui me harcèle ?

Février 2017, MICmag n° 12



Hormone de Cologne et testostérone de groupe. Lors de la nuit de Nouvel An 2016 à Cologne, les réfugiés et musulmans étaient pointés du doigt. Harcèlement, symptôme d'incompatibilité culturelle ? Le diagnostic complet est plus complexe.

## Des primo arrivants racontent l'accueil

Janvier 2017, AI n° 334

Voici un dossier utile pour comprendre la législation complexe sur l'accueil des primo arrivants en Belgique. Avec notre marque de fabrique : des primo arrivants y prennent la parole. Ils évoquent leurs souffrances liées au déracinement mais aussi leur volonté d'avancer dans ce nouveau pays.



## Vol spécial

Décembre 2016, MICmag n° 11



Mohamed et Daté ont été conduits dans un centre fermé avant d'être expulsés du territoire. René lui est inspecteur principal aux rapatriements. Portraits croisés pour mieux comprendre comment la Belgique enferme et expulse ses étrangers.

## Italiens de Belgique

Novembre 2016, AI n° 333

Les commémorations des accords italo-belges de 1946 ont des vertus pédagogiques tant pour les descendants des immigrés que pour les nouveaux migrants et la population. Elles permettent d'inscrire l'histoire, le présent et le futur des migrations dans l'histoire, le présent et le futur de la Belgique et de l'Europe.



## Abonnez-vous !

20 euros par an (en Belgique)

30 euros par an (à l'étranger)

**pour 5 Agenda interculturel + 5 MICmag**

à verser au compte

IBAN BE34 0010 7305 2190

En n'oubliant pas de préciser sur le virement vos nom et adresse.